



Septembre 2018

Position du HCR sur les retours en Libye (Mise à jour II)

<i>Évolutions politiques et sécuritaires</i>	2
<i>Violations des droits de l'homme et du droit humanitaire</i>	5
<i>Situation des ressortissants de pays tiers (y compris les demandeurs d'asile, réfugiés et migrants)</i>	11
<i>Déplacements internes et externes</i>	18
<i>Situation humanitaire</i>	19
<i>Accès au territoire et protection internationale</i>	23
<i>Position du HCR sur les retours</i>	24
<i>Besoins de protection internationale des ressortissants de pays tiers quittant la Libye ou la traversant</i>	24
<i>Qualification de la Libye en tant que pays tiers sûr</i>	25
<i>Qualification de la Libye en tant que lieu de débarquement sûr après un sauvetage en mer</i>	25
<i>Mise à jour et réexamen</i>	26

1. Le présent document actualise et remplace la Position du HCR sur les retours en Libye (Mise à jour I) publiée en octobre 2015¹. Il se base sur les informations disponibles au 3 septembre 2018, sauf indication contraire.
2. La situation actuelle en Libye est caractérisée par une fragmentation politique et militaire, des hostilités entre factions militaires rivales, la prolifération de groupes armés et un climat général de non-droit, ainsi que par une détérioration de la situation des droits de l'homme². Depuis 2014, les conflits armés entre groupes armés rivaux ont provoqué un grand nombre de victimes civiles,³ entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes⁴, perturbé l'accès des populations aux services et aux moyens de

¹ HCR, *Position du HCR sur les retours en Libye - Mise à jour I*, Octobre 2015, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opensslpdf.pdf?reldoc=y&docid=566aa6c34>.

² Council on Foreign Relations (CFR), *Civil War in Libya*, mise à jour du 29 août 2018, <https://www.cfr.org/interactives/global-conflict-tracker#!/conflict/civil-war-in-libya>; Small Arms Survey, *Capital of Militias – Tripoli's Armed Groups Capture the Libyan State*, juin 2018, <https://bit.ly/2m0lWfQ>; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), *Statement by UN High Commissioner for Human Rights Zeid Ra'ad Al Hussein at the End of Visit to Libya*, 12 octobre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b6414484.html>. Selon le Global Peace Index 2018, la Libye se classait au 7^{ème} rang des pays les plus dangereux du monde; *Global Peace Index 2018: Measuring Peace in a Complex World*, juin 2018, <https://bit.ly/2sK6cR3>, p.9.

³ Entre le 1^{er} janvier et 31 juillet 2018, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a établi que 127 civils ont été tués et 308 blessés. En 2017, la MANUL a recensé 160 morts civils et 177 blessés. Compte tenu des difficultés qui limitent l'accès aux régions touchées par les conflits et la circulation d'informations en provenance de ces régions, il est probable que les chiffres réels sont considérablement plus élevés. Parmi les principales causes d'atteinte de victimes civiles, on peut citer les restes explosifs de guerre, coups de feu, frappes aériennes, bombardements et engins explosifs improvisés; voir MANUL, *Human Rights Report on Civilian Casualties*, consultable ici : <https://bit.ly/2n7tgXu>. Selon le Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED), 1 654 personnes ont été tuées en 2017. Le plus grand nombre de victimes a été enregistré dans les provinces de Benghazi, Syrte et Tripoli; Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation (ACCORD), *Libya, Year 2017: Update on Incidents According to the Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED)*, 18 juin 2018, <https://bit.ly/2ttcMvB>.

⁴ Voir plus bas « Déplacements internes et externes ».

subsistance de base, et détruit les infrastructures vitales⁵. En 2017, le conflit armé et l'instabilité politique auraient eu un impact direct sur la vie d'environ 25 pour cent de la population⁶. L'insécurité et le manque de gouvernance ont favorisé le développement d'activités illicites telles que la corruption⁷, le trafic et la traite d'êtres humains, alimentant encore davantage l'instabilité dans le pays⁸.

Évolutions politiques et sécuritaires

3. Depuis le renversement du Colonel Mouammar Kadhafi et de son gouvernement en octobre 2011, les mécanismes de gouvernance de transition qui se sont succédés n'ont pas réussi à mettre fin à l'impasse politique et au conflit interne en résultant⁹. L'Accord Politique Libyen (APL) soutenu par l'ONU¹⁰, signé le 17 décembre 2015, n'a pas permis d'unifier les autorités politiques et militaires rivales sous une administration unique. Par conséquent, deux pouvoirs dirigeants coexistent actuellement en Libye, l'un basé dans la capitale Tripoli et l'autre basé dans les villes de l'Est Tobrouk et Al-Bayda¹¹. À Tripoli, le Conseil de la Présidence, qui a été formé conformément aux termes de l'APL, est dirigé par le Premier Ministre Fayez al-Sarraj, qui exerce les fonctions de Chef de l'État et de Commandant suprême de l'Armée libyenne. Le Conseil de la Présidence préside le Gouvernement d'Union Nationale (*Government of National Accord*, GNA), qui est le gouvernement libyen reconnu par la communauté internationale¹². Le Haut Conseil d'État, un organe consultatif établi en vertu de l'APL, opère également depuis Tripoli et Khaled Mishri a été élu à sa tête¹³. Le second centre de pouvoir est composé de la Chambre des Représentants (CR) basée à Tobrouk, qui, selon l'APL, devrait devenir l'autorité législative légitime. Cependant, la Chambre des Représentants n'a, à ce jour, pas reconnu l'APL, mais a reconnu le gouvernement intérimaire rival d'Abdullah Al-Thinni, basé dans la ville orientale d'Al-Bayda¹⁴. Les autorités installées à Tobrouk et Al-Bayda se seraient alignées et placées sous l'autorité du Général Khalifa Haftar, qui dirige l'Armée Nationale Libyenne (ANL), une coalition d'anciennes unités de l'armée et de groupes armés tribaux ou régionaux contrôlant une large partie de la Libye centrale et orientale¹⁵. L'ancien gouvernement de salut national dominé par les islamistes, formé en 2014 et dirigé par Khalifa Al-Ghwell, ne contrôlerait plus aucune institution compétente depuis que les forces de Ghwell ont été expulsées de Tripoli début 2017¹⁶. Les deux gouvernements

⁵ Voir plus bas « Situation humanitaire ».

⁶ Soit environ 1.62 million de personnes ; Bureau de la Coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH), *2018 Humanitarian Needs Overview - Libya*, 1^{er} mars 2018, <https://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html> (ci-après: BCHA, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <https://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, pp. 4, 5, 7.

⁷ Selon l'Indice de perception de la corruption 2017 de Transparency International, la Libye se classe 171^{ème} sur 180 pays au niveau mondial ; Transparency International, *Index de perception de la corruption 2017*, 21 février 2018, <https://bit.ly/2wsdg7H>. Voir aussi The Independent, *Libya Sinks into Poverty as the Oil Money Disappears into Foreign Bank Accounts*, 17 juillet 2018, <https://ind.pn/2MBIzrU>; MANUL, *Remarks of SRSG Ghassan Salamé to the United Nations Security Council on the Situation in Libya*, 21 mai 2018, <https://bit.ly/2IEdvR8>.

⁸ « Le trafic de migrants et la traite des personnes empruntent les mêmes circuits que d'autres trafics, notamment d'armes, de drogues et d'or. (...) Pratiquement rien n'est fait pour lutter contre le phénomène, faute de forces de sécurité fiables. » ; Conseil de sécurité des Nations Unies, *Lettre datée du 1^{er} juin 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité*, 1^{er} juin 2017, S/2017/466, https://digitallibrary.un.org/record/1288668/files/S_2017_466-FR.pdf (ci-après: Conseil de sécurité de l'ONU, *Lettre datée du 1^{er} juin 2017 par le groupe d'experts sur la Libye*, juin 2017, https://digitallibrary.un.org/record/1288668/files/S_2017_466-FR.pdf), para. 255. Voir aussi Reuters, *Africa's Trafficking Gangs Flourish as Nations Fail to Work Together*, 31 juillet 2018, <https://tmsnr.rs/2LE1IHT>; Jamestown Foundation, *Libya's Rogue Militias Keep the Country from Tackling Human Trafficking*, *Terrorism Monitor* Volume: 16 Edition: 4, 26 février 2018, <https://bit.ly/2LTQqeu> et plus bas « Situation des ressortissants de pays tiers (y compris les demandeurs d'asile, réfugiés et migrants) ».

⁹ CFR, *Rushing Libya's Elections Will Lead to Disaster*, 28 juin 2018, <https://on.cfr.org/2IZaUkh>.

¹⁰ *Accord Politique Libyen*, 17 décembre 2015, <https://www.refworld.org/docid/5b641eae4.html>.

¹¹ Conseil européen pour les relations internationales (ECFR), *A Quick Guide to Libya's Main Players*, janvier 2018, <https://bit.ly/1sBE01s>; BBC, *Libya Country Profile*, 29 mai 2018, <https://bbc.in/2uhEEDD>; Fondation Bertelsmann, *BTI 2018 / Libya Country Report*, 2018, <https://bit.ly/2IV1yNa>.

¹² ECFR, *A Quick Guide to Libya's Main Players*, janvier 2018, <https://bit.ly/1sBE01s>.

¹³ Ibid.

¹⁴ Le « gouvernement d'intérim » était, jusqu'à fin de 2015, le gouvernement libyen reconnu par la communauté internationale ; ECFR, *A Quick Guide to Libya's Main Players*, janvier 2018, <https://bit.ly/1sBE01s>; International Crisis Group (ICG), *Libya's Unhealthy Focus on Personalities*, 8 mai 2018, <https://bit.ly/2sX6o0d>.

¹⁵ Atlantic Council, *Can Libya Survive Without Haftar?*, 16 avril 2018, <https://bit.ly/2KA030P>; Carnegie Endowment for International Peace (CEIP), *Libya after ISIS*, 22 février 2017, <http://carnegieendowment.org/2017/02/22/libya-after-isis-pub-68096>. En Libye orientale, Haftar aurait remplacé des officiels élus par des personnalités militaires ; ECFR, *A Quick Guide to Libya's Main Players*, janvier 2018, <https://bit.ly/1sBE01s>; Aspen Institute Italie, *The Haftar Factor in Libya's Puzzle*, 26 juin 2017, <https://bit.ly/2KA2oc7>.

¹⁶ HCDH, *Abuse Behind Bars: Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html> (ci-après : HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <https://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>), p.9 ; ECFR, *A Quick Guide to Libya's Main Players*, janvier 2018, <https://bit.ly/1sBE01s>.

rivaux se disputeraient la légitimité politique, le contrôle du territoire, les ressources et les infrastructures (comme les infrastructures pétrolières ou les ports)¹⁷.

4. En septembre 2017, un « Plan d'Action de l'ONU » pour la Libye a été lancé ; il vise à redynamiser le processus politique en amendant et en faisant appliquer l'APL, à organiser une conférence nationale inclusive, à faire adopter une constitution par référendum populaire et à tenir des élections basées sur la nouvelle loi électorale¹⁸. Le 29 mai 2018, à Paris, quatre personnalités politiques libyennes de premier plan seraient parvenues à un accord de principe en vue de l'adoption de nouvelles lois électorales d'ici septembre 2018 et de la tenue d'élections présidentielles et législatives sur une « *base constitutionnelle* » en décembre 2018¹⁹. Cependant, le manque actuel de conditions propices à un vote libre et équitable, et le risque que les élections puissent aggraver la fragmentation politique et les conflits, constituent des sources de préoccupation²⁰.
5. On rapporte que le Conseil de la Présidence aurait du mal à exercer un contrôle total sur le territoire et les institutions conformément à l'APL²¹, et serait en proie à des divisions internes²². Dans ce vide politique persistant, une myriade de groupes armés, divisés selon différentes lignes idéologiques, régionales, ethniques et tribales, ayant des intérêts fluctuants et des allégeances mouvantes²³, seraient les acteurs les plus puissants sur le terrain²⁴. Les dynamiques de conflit sont souvent façonnées par des intérêts régionaux et locaux, les conflits locaux recoupant partiellement des divisions exprimées au

¹⁷ Libya Observer, *Libya's Oil Crescent Region Is Bracing for New Armed Conflict*, 29 août 2018, <http://lyo.ly/9gp> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Security Council Press Statement on Libya*, 19 juillet 2018, SC/13429, <https://bit.ly/2LYYP3O> ; Agence France-Presse, 'Major Offensive' Launched in Libya's Oil Crescent, 17 juin 2018, <https://bit.ly/2vARTQ6> ; HCR, *Libya Protection Sector Strategy 2018-2019*, 1er décembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b641f854.html>, p.1 ; Heidelberg Institute for International Conflict Research, *Conflict Barometer 2017*, 28 février 2018, <https://bit.ly/2KFBHYi>, p. 187.

¹⁸ Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 5 ; CFR, *Rushing Libya's Elections Will Lead to Disaster*, 28 juin 2018, <https://on.cfr.org/2lZaUkh> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, S/2018/140, 12 février 2018, https://digitallibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf (ci-après : Conseil de sécurité de l'ONU : *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 12 février 2018, https://digitallibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf), paras 2, 3, 6 ; MANUL, *Step by Step, UN Action Plan for Successful Transition Takes Hold in Libya*, 11 janvier 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6424904.html> ; Washington Institute, *The UN Action Plan for Libya: Prospects and Challenges*, 17 octobre 2017, <https://washinst.org/20SKgSJ> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Libye: le Conseil de sécurité approuve le Plan d'action des Nations Unies en vue de la reprise d'un processus politique sans exclusive*, 10 octobre 2017, SC/13020, <https://www.un.org/press/fr/2017/cs13020.doc.htm>.

¹⁹ Autorités nationales, *Joint Statement by Fayed al-Sarraj, Aguila Saleh, Khalid Meshri, Khalifa Haftar, Paris*, 29 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6420514.html>. Voir aussi Libya Herald, *HoR Fails again to Vote on Referendum Law. Saleh Threatens to Bypass HoR and Organize Elections for a Temporary President*, 28 août 2018, <https://bit.ly/2op5pDs> ; ONU, *Le Secrétaire général salue la Déclaration politique adoptée à Paris par quatre acteurs libyens, sous les auspices de l'ONU*, 29 mai 2018, SG/SM/19058, <https://www.un.org/press/fr/2018/sgsm19058.doc.htm>.

²⁰ "No free and fair elections can be held in a country that lacks election laws and a constitution. In addition to missing those critical documents, elections are made more difficult by the fact that the country is heavily divided" (*Aucune élection libre et équitable ne peut être organisée dans un pays qui n'a pas de législation électorale ni de constitution. En plus de l'absence de ces textes fondamentaux, les élections sont rendues encore plus difficiles du fait que le pays est gravement divisé*) ; The Atlantic Council, *How the West and the UN Failed Libya*, 3 juillet 2018, <https://bit.ly/2KDM3fj>. Voir aussi *Lawfare, Libya's House of Cards: Elections Without Institutions*, 19 août 2018, <https://bit.ly/2LKJSOY> ; Stratfor Worldview, *Why Libyan Elections Probably Won't Happen this Year*, 4 juin 2018, <https://bit.ly/2K3Zv0l> ; CFR, *Libya Elections 2018: The Missing Ingredient*, 1er juin 2018, <https://bit.ly/2Hx7vrS> ; Human Rights Watch (HRW), *Libya: No Free Elections in Current Climate*, 21 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6422ba4.html>.

²¹ En mai 2017, le Conseil de la Présidence avait consolidé son contrôle sur la capitale Tripoli, avec le soutien des puissants groupes armés basés à Tripoli, notamment la Brigade des révolutionnaires de Tripoli (BRD), le groupe armé Sécurité Centrale/Abu Salim (SC/AS) et la Force Spéciale de Dissuasion (Special Deterrence Force) (SDF) ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya, avril 2018*, <https://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, p.9. Voir aussi Small Arms Survey, *Capital of Militias - Tripoli's Armed Groups Capture the Libyan State*, juin 2018, <https://bit.ly/2m0lWfQ>, p. 16. Sur la question de l'absence de pouvoir sur les structures de l'administration (y compris la Banque centrale), voir Washington Institution, *The UN Action Plan for Libya: Prospects and Challenges*, PolicyWatch 2873, 17 octobre 2017, <https://bit.ly/2zqkCFP>.

²² Reuters, *Unveiling New Libya Plan, U.N. Sees Opportunity for Peace*, 20 septembre 2017, <https://reut.rs/2pzKCGt> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Lettre datée du 1er juin 2017 par le groupe d'experts sur la Libye*, juin 2017, https://digitallibrary.un.org/record/1288668/files/S_2017_466-FR.pdf, paras 23, 25.

²³ Institut européen de la Méditerranée (IEMed), *Libya: Stuck in Political Transition*, 21 mars 2018, <https://bit.ly/2KT2bpA> ; Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève, *Libya: A Short Guide to the Conflict*, 4 juillet 2017, <https://bit.ly/2u1eSCj>, p. 2. En 2014, le nombre de groupes armés en Libye était estimé à 1 700. En 2016, on estimait que 30 milices opéraient à Tripoli, avec des territoires et des allégeances fluctuants ; Clingendael Institute, *CrisesAlert 3 - Entering the Lion's Den: Local Militias and Governance in Libya*, octobre 2017, <https://bit.ly/2NOetcb>, pp. 4, 10, 15.

²⁴ HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <https://refworld.org/docid/5b5590154.html>, para. 4. Sur la question du contrôle exercé par les groupes armés sur les institutions et ressources étatiques, voir *Small Arms Survey, Capital of Militias - Tripoli's Armed Groups Capture the Libyan State*, juin 2018, <https://bit.ly/2m0lWfQ>.

niveau national²⁵. Les groupes armés alignés sur le GNA contrôleraient Tripoli, Misrata et d'autres villes de Libye occidentale, ainsi que la plus grande partie de la région côtière occidentale²⁶. Beaucoup de ces groupes recevraient des fonds de l'État central et assumerait des fonctions de maintien de l'ordre en procédant par exemple à des arrestations et des placements en détention. Cependant, il n'y aurait pas de commandement ni de surveillance efficace de l'administration²⁷. Les groupes affiliés à l'APL contrôleraient de larges parties de la Libye orientale ainsi que des territoires au sud²⁸.

6. L'État Islamique en Irak et au Levant (EIIL) ne contrôlerait plus aucun territoire depuis qu'il a été chassé de la ville de Syrte en décembre 2016 par des forces américaines alliées à des forces loyales au GNA²⁹. Cependant, il maintiendrait toujours une présence autour de Syrte ainsi que dans d'autres zones de la Libye et continuerait de mener des attaques contre des cibles civiles et militaires³⁰. Le groupe Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) serait toujours présent autour de la ville d'Oubari, au sud, où il profiterait du manque de gouvernance pour asseoir sa logistique et se livrer à des activités de recrutement et d'entraînement, ainsi qu'à des trafics³¹.

²⁵ "In Libya there are very few truly national actors. The vast majority are local players, some of whom are relevant at the national level while representing the interests of their region, or in most cases, their city" (En Libye, les acteurs véritablement nationaux sont très peu nombreux. Dans leur grande majorité, il s'agit d'acteurs locaux, certains d'entre eux jouant un rôle au niveau national alors même qu'ils représentent les intérêts de leur région, ou dans la plupart des cas, de leur ville.) ECFR, *A Quick Guide to Libya's Main Players*, janvier 2018, <https://bit.ly/1sBE01s>. Voir aussi Clingendael Institute, *CrisesAlert 3 - Entering the Lion's Den: Local Militias and Governance in Libya*, octobre 2017, <https://bit.ly/2N0etcb>, pp. 3, 4 ; Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève, *Libya: A Short Guide to the Conflict*, 4 juillet 2017, <https://bit.ly/2u1eSCj>, p. 2.

²⁶ Voir les cartes des contrôles exercés sur la Libye : Political Geography Now, *Libyan Civil War Map & Timeline - July 2018*, 20 juillet 2018, <https://bit.ly/2N4y7Y4> ; Petroleum Economist, *Map: Libya's Conflict*, 19 juin 2018, <https://bit.ly/2on66gF>. Pour une carte représentant les territoires contrôlés par les groupes armés à Tripoli, voir Small Arms Survey, *Capital of Militias - Tripoli's Armed Groups Capture the Libyan State*, juin 2018, <https://bit.ly/2m0lWfQ>, p. 10.

²⁷ "Hundreds of armed groups continue to operate throughout Libya, many nominally affiliated with the Ministries of Defence, Interior and Justice. They receive salaries from central State funds, but are not under the command and control of the State. They exercise effective control in localized areas, including over detention centres where thousands of people are detained. Action to remove law enforcement powers from armed groups, as foreseen in the Libyan Political Agreement, and demobilization, disarmament and reintegration have not yet begun" (Des centaines de groupes armés continuent d'opérer à travers la Libye, dont un grand nombre sont formellement affiliés aux ministères de la Défense, de l'Intérieur et de la Justice. Ils reçoivent des salaires provenant des fonds de l'État central, mais ne sont pas sous le contrôle ni le commandement de l'État. Ils exercent un contrôle effectif dans certaines zones localisées, notamment sur des centres de détention où sont détenues des milliers de personnes. Les mesures visant à retirer tout pouvoir de maintien de l'ordre aux groupes armés, comme convenus dans l'Accord Politique Libyen, et les mesures de démobilisation, de désarmement et de réintégration, n'ont pas encore commencé.) HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <https://refworld.org/docid/5b5590154.html>, para. 10. "Libya is afflicted by a culture of entitlement and predation by Libya's armed groups, many of whom claim affiliation with the internationally recognized Government of National Accord. Acting as quasi-police, the funds diverted to these armed groups go well beyond salaries to members, including letters of credit from the Central Bank. Their extortion of the Central Bank adds to the income these groups already derive from illicit activities like fuel smuggling and human trafficking" (La Libye souffre d'une culture de l'appropriation et de la prédation de la part des groupes armés, dont beaucoup d'entre eux se réclament du Gouvernement d'Union Nationale reconnu par la communauté internationale. Les fonds détournés au profit des groupes armés, qui se conduisent comme une quasi-police, ne sont pas seulement consacrés aux salaires de leurs membres, et incluent des lettres de crédit de la Banque centrale. Ces fonds extorqués à la Banque centrale s'ajoutent aux revenus que ces groupes tirent déjà d'activités illicites comme le trafic de carburant et le trafic d'êtres humains), CEIP, *Libya Fractured: The Struggle for Unity*, 18 avril 2018, <http://ceip.org/2GnvCsG>. Voir aussi MANUL, *UNSMIL Statement on Militias Attacking Libyan Sovereign Institutions*, 19 août 2018, <https://bit.ly/2C2OQqG>.

²⁸ Voir les sources incluses plus haut dans la note 26.

²⁹ CFR, *Civil War in Libya*, mise à jour du 30 août 2018, <https://on.cfr.org/2xoLOG7>.

³⁰ "Though the Islamic State was pushed out of its Libyan stronghold in Sirte in December 2016, it has resurfaced in a big way in 2018. It made its first terrorist attack in Tripoli since 2015 when it assaulted the election commission's headquarters on May 2 [2018]. It has also conducted a string of bombings at checkpoints in the Oil Crescent region" (Bien que l'État islamique ait été repoussé hors de son fief libyen de Syrte en décembre 2016, il est réapparu de manière importante en 2018. Il a mené sa première attaque terroriste à Tripoli depuis 2015 lors d'un assaut du siège de la commission électorale le 2 mai [2018]. Il a aussi effectué des bombardements en série à des points de passage dans la région du croissant pétrolier) ; Stratfor Worldview, *Why Libyan Elections Probably Won't Happen this Year*, 4 juin 2018, <https://bit.ly/2K3ZvoI>. Voir aussi The New Arab, *IS Claims Responsibility for Deadly Libya Checkpoint Attack*, 25 août 2018, <https://bit.ly/2LGBP5w> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, paras 16-17 ; Middle East Eye, *Islamic State in Libya: Fighters Are Regrouping in the Lawless Desert*, 2 août 2018, <https://bit.ly/2vyMOrC> ; Reuters, *At least Five Killed in Clashes near Libyan Oilfield - Local Official*, 3 février 2018, <https://reut.rs/2NGWAR1>.

³¹ The Libya Observer, *U.S. Airstrike Kills Al-Qaeda Militant in Libya*, 17 juin 2018, <https://bit.ly/2MAgg8s> ; CEIP, *Libya Fractured: The Struggle for Unity*, 18 avril 2018, <http://ceip.org/2MkldIF> ; CNN, *US Conducts First Airstrike Against al Qaeda in Libya*, 28 mars 2018, <https://cnn.it/2GXCT7u>.

7. La situation générale en matière de sécurité serait toujours médiocre et instable³². Elle se caractérise par la persistance d'un état de non-droit³³, des combats intermittents mais de plus en plus intenses entre des groupes armés rivaux (notamment entre les forces alignées au GNA, les forces sous le contrôle du Général Haftar, des milices locales, des tribus, ainsi que des filiales de l'EIL et d'AQMI), et des enlèvements fréquents pour des raisons criminelles et politiques³⁴. Le sud continue d'être par intermittence le cadre de conflits intercommunaux, principalement entre des groupes ethniques et tribaux dont certains sont affiliés soit au GNA soit à l'ANL, et notamment de luttes pour le contrôle des filières de trafic et des ressources³⁵. La présence signalée de mercenaires étrangers³⁶, de groupes djihadistes transnationaux³⁷ et de réseaux criminels déstabilise d'autant plus la situation³⁸.

Violations des droits de l'homme et du droit humanitaire

8. Les droits de l'homme et le droit humanitaire continuent d'être violés et bafoués en toute impunité par toutes les parties au conflit, et cela même pour les crimes les plus graves³⁹. Les violations et abus les plus répandus incluraient : détentions arbitraires, enlèvements, disparitions forcées, torture et autres formes de mauvais traitements, viols et autres formes de violence sexuelle à l'égard des femmes comme des hommes⁴⁰, exécutions extrajudiciaires, y compris exécutions sommaires, déplacements forcés, ainsi qu'attaques ciblées ou généralisées contre des civils ou des cibles civiles telles que des infrastructures médicales, écoles, mosquées, etc.⁴¹. Les hommes, les femmes et les enfants encourent le risque d'être

³² Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, paras 4, 10-17. Voir aussi ACCORD, *Libya, Year 2017: Update on Incidents According to the Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED)*, 18 juin 2018, <https://bit.ly/2ttcMvB>. Pour un aperçu global de la situation sécuritaire dans les différentes parties du pays, voir les rapports successifs du Secrétaire général de l'ONU, consultables ici : <https://bit.ly/2AyUDDG>.

³³ BBC, *Libya Rivals Agree 'Historic' Election Plan*, 29 mai 2018, <https://bbc.in/2LSlBjE> ; Conseil de sécurité de l'ONU : *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 12 février 2018, https://digitallibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf para. 38.

³⁴ Fin août 2018, la zone du Grand Tripoli a été le théâtre d'une escalade des combats dans des zones résidentielles densément peuplées entre les groupes armés rivaux affiliés au GNA ; Deutsche Welle, *Libya Imposes State of Emergency in Tripoli*, 2 septembre 2018, <https://p.dw.com/p/34BxU> ; HRW, *Libya: Civilians Killed in Tripoli Clashes*, 1er septembre 2018, <https://bit.ly/2wCOFGg> ; Al Jazeera, *Clashes Shatter Illusion of Security in Libyan Capital*, 30 août 2018, <http://aje.io/wxh8m> ; MANUL, *UNSMIL Statement on Ongoing Tripoli Violence*, 29 août 2018, <https://bit.ly/2LDPeep>. En juin 2018, après un siège prolongé, l'ANL aurait chassé la Force de Protection de Derna (anciennement Conseil de la Choura des moudjahidines de Derna) de la ville orientale de Derna. Le recours massif, par l'ANL, à de l'artillerie lourde et à des frappes aériennes dans des zones civiles densément peuplées, aurait provoqué des pertes civiles importantes, et des représailles ont eu lieu des deux côtés ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, paras 12, 28, 63 ; Reuters, *Haftar's Forces Say They Have Captured Libyan City of Derna*, 28 juin 2018, <https://reut.rs/2ySdW9Z> ; MANUL, *UNSMIL Statement on the Situation in Derna*, 1 juin 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b64257e4.html> ; HRW, *Libya: Battle for City Endangers Civilians*, 14 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55bf314.html>. Sur la question des enlèvements pour raisons criminelles et politiques, voir plus bas « Violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire ».

³⁵ Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 14 ; CEIP, *Libya's Foreign Militias*, 10 avril 2018, <https://carnegieendowment.org/sada/76034>.

³⁶ Des mercenaires étrangers venant du Soudan (Darfour) et du Tchad se battraient aux côtés de différentes factions libyennes ; CEIP, *Libya's Foreign Militias*, 10 avril 2018, <https://carnegieendowment.org/sada/76034> ; Conseil de sécurité de l'ONU : *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 12 février 2018, https://digitallibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf, para. 23 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Lettre datée du 1er juin 2017 par le groupe d'experts sur la Lybie*, juin 2017, https://digitallibrary.un.org/record/1288668/files/S_2017_466-FR.pdf, para. 83 et Annexe 23.

³⁷ Voir ci-dessus para. 6.

³⁸ Jamestown Foundation, *Salafists, Mercenaries and Body Snatchers: The War for Libya's South*, 6 avril 2018, <https://bit.ly/2KoleB6> ; Jamestown Foundation, *Libya's Rogue Militias Keep the Country From Tackling Human Trafficking*, Terrorism Monitor, Volume : 16, Numéro : 4, 26 février 2018, <https://bit.ly/2LTQgeu>.

³⁹ « Pour autant que la Mission le sache, aucun membre de groupes armés n'a été traduit en justice pour crimes de droit international, même si le Conseil de la présidence et l'Armée nationale libyenne évoquent régulièrement des enquêtes sur les crimes de guerre et autres violations. » ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 7 mai 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/429>, para. 54. Voir aussi HCDH, *Oral Update of the United Nations High Commissioner for Human Rights on Libya Pursuant to Human Rights Council Resolution 34/38*, 20 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55b92c4.html> (ci-après : HCDH, *Oral Update of the United Nations High Commissioner for Human Rights on Libya*, 20 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55b92c4.html>).

⁴⁰ Il est rapporté que le viol masculin est pratiqué systématiquement contre ceux qui sont perçus comme des opposants politiques, par exemple des hommes de Tawarga accusés d'avoir soutenu l'ancien gouvernement Kadhafi ; The Guardian, *Revealed: Male Rape Used Systematically in Libya as Instrument of War*, 3 novembre 2017, <https://bit.ly/2h0n3d0> ; L'Observatoire Euro-Méditerranéen pour les Droits de l'Homme (Euro-Med), *Libye: Témoignages terrifiants de viols et de tortures brutales*, 3 novembre 2017, <https://euromedmonitor.org/fr/article/2144/Libye:-T%C3%A9moignages-terrifiants-de-viols-et-de-tortures-brutales>.

⁴¹ Amnesty International, *Les Disparus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord – Ni mort, ni vivant*, 30 août 2018, <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2018/08/neither-dead-nor-alive-mena-disappeared/> ; HCDH, *Libya: Health-Care under Attack*, 22 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b559c944.html> ; HCDH, *Oral Update of the United Nations High Commissioner for Human Rights on Libya*, 20 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55b92c4.html> ; Amnesty International, *Le Conseil des droits de l'homme doit mettre en place un mécanisme international d'enquête sur les atteintes aux droits humains commises en Libye*, 20 février 2018, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1979302018FRENCH.pdf> ; HRW, *Libya: Deadly Mosque Attack a*

arbitrairement arrêtés et kidnappés par des groupes armés et des forces de sécurité affiliés à des gouvernements rivaux « à des fins financières ou politiques, en raison de leur origine tribale, de leur nom de famille ou de leur obédience ou opinion politique présumée »⁴². Selon les rapports, les personnes particulièrement visées par les attaques incluent : les combattants et les civils opposés à l'une des parties au conflit, ou perçus comme tels⁴³ ; les anciens fidèles de Kadhafi⁴⁴ ; les agents de l'administration et les hommes politiques⁴⁵ ; les membres de l'appareil judiciaire et des forces de l'ordre⁴⁶ ; les membres de minorités religieuses, ethniques ou tribales⁴⁷ ; les personnes perçues comme violant « les mœurs

- ⁴² Violation of Laws of War, 25 janvier 2018, <http://www.refworld.org/docid/5a8eb0e4a.html> ; Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA), *L'éducation prise pour cible 2018*, janvier 2018, <https://bit.ly/2tF4GQO>, pp. 162, 164-165.
- ⁴³ Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 29. "Armed groups and militias abducted and unlawfully detained hundreds of people because of their opinions, origin, perceived political affiliations or perceived wealth. Those abducted included political activists, lawyers, human rights activists and other civilians. Militias carried out abductions with the aim of extracting ransoms from families, to negotiate an exchange of detainees, or to silence criticism. Since 2014, militias have abducted and unlawfully detained hundreds of people based on opinions, origin, perceived political affiliations or perceived wealth" (Des groupes et milices armés enlèvent et détiennent arbitrairement des centaines de personnes à cause de leurs opinions, de leur origine, de leur affiliation politique présumée ou de leur fortune supposée. Parmi les personnes enlevées figurent des militants politiques, des avocats, des militants des droits humains et d'autres civils. Des milices commettent des enlèvements dans le but d'extorquer des rançons aux familles des captifs, de disposer d'une réserve pour négocier des échanges de détenus ou encore de faire taire les voix critiques. Depuis 2014, des milices ont enlevé et détenu de façon illégale des centaines de personnes en raison de leurs opinions, de leur origine, de leur affiliation politique présumée ou de leur fortune supposée.) ; Amnesty International, *Le Conseil des droits de l'homme doit mettre en place un mécanisme international d'enquête sur les atteintes aux droits humains commises en Libye*, 20 février 2018, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1979302018FRENCH.pdf>, pp. 2-3. Voir aussi HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <https://refworld.org/docid/5b5590154.html>, para. 35.
- ⁴⁴ "Armed groups across Libya regularly seize and hold suspected opponents or critics (...)" [Dans toute la Libye, des groupes armés capturent et retiennent des opposants ou critiques supposés (...)] ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <https://refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 16. Par exemple, "(...) in eastern Libya, the LNA and its allies regularly seize fighters, their supporters, family members of rival armed groups, and individuals deemed to be critical or insufficiently supportive of the LNA" [(...) dans l'est de la Libye, l'ANL et ses alliés capturent régulièrement des combattants, leurs partisans, des membres de la famille de groupes armés rivaux, et des individus considérés comme critiques ou dont le soutien à l'ANL est jugé insuffisant] ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <https://refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 19. Voir aussi Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 30 ; Reuters, *Benghazi's Displaced: A Litmus Test for Libya*, 17 mai 2018, <https://reut.rs/2wQCdwg>.
- ⁴⁵ Notamment les habitants de la ville de Tawarga, qui seraient perçus comme ayant soutenu l'ancien gouvernement Kadhafi et ayant été impliqués dans des violations des droits humains en 2011 ; voir plus bas le para. 13. Voir aussi Al-Monitor, *Gadhafi Supporters Arrested During Peace Talks in Tripoli*, 25 mai 2018, <https://bit.ly/2LnliWV>.
- ⁴⁶ Libya Herald, *Updated: Tripoli Municipality Head Kidnapped by Unknown Militias*, 29 mars 2018, <https://bit.ly/2n57gN0> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 7 mai 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/429>, paras 12, 36 ; Conseil de sécurité de l'ONU : *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 12 février 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/140>, paras 16, 18.
- ⁴⁷ "Prosecutors, judges, Judicial Police officers and other employees of the justice sector have frequently been subjected to attacks in the form of court bombings, assassinations, other physical assaults, abductions and threats directed against them and/or their relatives" (Des procureurs, des juges, des officiers de police judiciaire et d'autres membres du personnel judiciaire ont souvent été victimes d'attaques sous la forme d'attentats à la bombe, d'assassinats et autres violences physiques, d'enlèvements et de menaces dirigées contre eux et/ou leurs proches) ; OHCHR, *Report on the Trial of 37 Former Members of the Qadhafi Regime (Case 630/2012)*, 21 février 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b642ab44.html>. Voir aussi Freedom House, *Freedom in the World 2018 – Libya*, 28 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6ab9957.html> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 7 mai 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/429>, paras 36, 52 ; Amnesty International, *Human Rights Council Should Establish an International Investigative Mechanism into Human Rights Violations in Libya*, 20 février 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55c0fb4.html>, p. 2. Voir aussi plus bas le para. 14.
- ⁴⁸ "Individuals from certain geographic or tribal origins or perceived to have certain political affiliations are also vulnerable to arbitrary arrest and detention. For instance, in western Libya, internally displaced persons (IDPs) from eastern Libya are often rounded up following 'terrorist' incidents" (Des individus ayant certaines origines géographiques ou tribales, ou bien perçus comme ayant certaines affiliations politiques, peuvent également être victimes d'arrestations et de détention arbitraires. Par exemple, dans l'ouest de la Libye, des personnes déplacées internes (PDI) venant de l'est du pays sont souvent capturées à la suite « d'incidents terroristes »). Et plus loin : "Detention based on actual or perceived religious belief also appears to be on the rise in eastern Libya, perpetrated by Salafi armed groups" (Les cas de détention basée sur des croyances religieuses avérées ou supposées seraient aussi en hausse en Libye orientale, du fait de groupes armés salafistes) ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, pp. 17, 19. Les soufis sont considérés par certains musulmans comme des « hérétiques » à cause de leur interprétation moins littérale de l'islam ; Carnegie Middle East Center, *The Sufi-Salafi Rift*, 23 janvier 2018, <http://ceip.org/2ITvYgB> ; HRW, *Libya: New Wave of Attacks Against Sufi Sites*, 7 décembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5a2907e44.html>. Voir aussi Freedom House, *Freedom in the World 2018 – Libya*, 28 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6ab9957.html> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 7 mai 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/429>, para. 35 ; Middle East Eye, *Anger after Amazigh Activist Abducted in Libya by Forces Loyal to Khalifa Haftar*, 5 janvier 2018, <https://bit.ly/2ONplife> ; HRW, *Libya: Incitement Against Religious Minority*, 20 juillet 2017, <http://www.refworld.org/docid/5970a7de4.html>.

publiques »⁴⁸ ; les professionnels des médias⁴⁹ ; les défenseurs des droits de l'homme et les militants de la société civile⁵⁰ ; les professionnels médicaux⁵¹ ; et les travailleurs humanitaires⁵².

9. De nombreux rapports concordent sur le fait que le recours à la détention arbitraire et illégale prolongée est très répandu, et que les violations des droits humains sont endémiques dans les prisons et centres de détention officiellement sous le contrôle d'institutions étatiques mais en fait partiellement ou complètement contrôlés par des groupes armés⁵³, ainsi que dans les infrastructures gérées par des groupes armés n'ayant pas de connexion officielle avec des institutions étatiques, ou bien affiliés au « Gouvernement intérimaire » non reconnu ainsi qu'à des institutions dépendant de ce dernier dans l'est de la Libye⁵⁴. La grande majorité des personnes détenues dans les centres officiels seraient dans

⁴⁸ « Des arrestations pour « outrage aux mœurs » ont été signalées dans l'est et dans l'ouest de la Libye » ; Conseil de sécurité de l'ONU : Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, 12 février 2018, https://digitallibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf, para. 41. Voir aussi BBC News, *Libya: Armed Group Shuts Down Comic Book Convention*, 4 novembre 2017, <https://bbc.in/2zv5ihX> ; IFEX, *Libyan Writers, Editors Fear for Their Lives over Newly Published Literary Collection*, 4 septembre 2017, <https://bit.ly/2ACQJtb>.

⁴⁹ Les professionnels des médias courraient le risque d'être victimes d'attaques physiques, d'enlèvement, de détention arbitraire, de torture, d'intimidation et de menaces, particulièrement s'ils sont perçus comme étant critiques vis-à-vis de l'une des parties au conflit. Par exemple, "[T]he LNA and allied armed groups also target and apprehend media workers, activists and others perceived as critical of, or not sufficiently loyal to the LNA." (*L'ANL et ses groupes alliés ciblent et arrêtent les journalistes professionnels, les militants et d'autres personnes pouvant être perçues comme critiques, ou pas suffisamment loyales, vis-à-vis de l'ANL*). Et plus loin : "*In the eastern city of Derna, the DMSC [Derna Mujahedeen Shura Council] has also shown little tolerance for dissent, detaining perceived critics and holding them in unofficial facilities outside the framework of the law*" (*Dans la ville orientale de Derna, le CCMD [Conseil de la Choura des Moudjahidines de Derna] a également fait preuve d'une très faible tolérance avec les dissidents, mettant en détention les personnes perçues comme critiques, et les retenant dans des infrastructures non officielles en dehors du cadre de la loi*) ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 19. Voir aussi Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, paras 41, 42 ; Committee to Protect Journalists (CPJ), *Journalist Abducted in Libya Found Bound and Shot Dead*, 1 août 2018, <https://cpj.org/x/73ba> ; Freedom House, *Freedom in the World 2018 – Libya*, 28 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6ab9957.html> ; HRW, *Libya: Armed Group Detains Media Figures*, 7 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b39f31aa.html> ; Reporters Sans Frontières, *Sept ans après la révolution, la Libye se vide de ses journalistes*, 16 février 2018, <https://rsf.org/fr/actualites/sept-ans-apres-la-revolution-la-libye-se-vide-de-ses-journalistes>.

⁵⁰ "Milicias with varying political, tribal, and geographic affiliations have attacked civil society activists with impunity. Many NGO workers have fled abroad or ceased their activism in the wake of grave threats to themselves or their families" (*Des milices ayant différentes affiliations politiques, tribales et géographiques ont attaqué en toute impunité des militants de la société civile. De nombreux employés d'ONG ont fui à l'étranger ou ont mis un terme à leurs activités après qu'eux-mêmes ou leurs familles ont été gravement menacés*) ; Freedom House, *Freedom in the World 2018 – Libya*, 28 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6ab9957.html>. Voir aussi Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, paras 41, 43 ; Libya Prospect, *Enforced Disappearance of Qashout and Yaacoubi Is Continued*, 14 mai 2018, <https://bit.ly/2vEW65r> ; HCDH, *Statement by UN High Commissioner for Human Rights Zeid Ra'ad Al Hussein at the End of Visit to Libya*, 12 octobre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b6414484.html> ; The New Arab, *Attacks, Threats and Harassment: How Activists Are Being Silenced in Libya*, 28 juillet 2017, <https://bit.ly/2JhWE6l> ; HRW, *Libya: Activists Being Silenced*, 27 juillet 2017, <http://www.refworld.org/docid/5979ea694.html>. Sur la question des défenseurs des droits des femmes, voir plus bas le para. 10.

⁵¹ "Armed groups, including those formally integrated into Ministries, have subjected health care providers to physical and verbal assaults, threats, intimidation, and unlawful deprivation of liberty, contributing to the exodus of health care professionals" (*Des personnels médicaux ont été victimes d'agressions verbales et physiques, de menaces, d'intimidations et de privations arbitraires de liberté de la part de groupes armés, y compris de groupes officiellement intégrés à des ministères, ce qui a contribué à l'exode des professionnels de santé*) ; HCDH, *Libya: Health-Care under Attack*, 22 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b559c944.html>, p. 1. Voir Conseil de sécurité de l'ONU : Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, 12 février 2018, https://digitallibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf, para. 40 ; Organisation Mondiale de la Santé (OMS), *Rising Health Worker Abductions in Libya Threaten Fragile Health System*, 21 décembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b642d024.html> ; Secrétaire Général de l'ONU, *Le sort des enfants en temps de conflit armé: Rapport du Secrétaire Général*, 24 août 2017, A/72/361–S/2017/821, <https://undocs.org/fr/A/72/361> (ci-après: Secrétaire Général de l'ONU, *Le sort des enfants en temps de conflit armé*, 24 août 2017, <https://undocs.org/fr/A/72/361>), para. 107.

⁵² Alkarama, *Libya: Human Rights and Humanitarian Activist Abducted by Forces Affiliated with UN-Backed Government*, 19 juillet 2018, <https://bit.ly/2JDZHPe> ; The Libya Observer, *IOM Personnel Abducted in Southern Libya*, 13 janvier 2018, <https://bit.ly/2EJuwa8> ; Reuters, *Gunmen Fire on U.N. Convoy West of Libyan Capital*, 28 juin 2017, <https://reut.rs/2ubY39I> ; Conseil de sécurité de l'ONU : Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, 12 février 2018, https://digitallibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf, para. 21.

⁵³ Ceux-ci incluraient : des prisons placées sous le contrôle de la police judiciaire du ministère de la Justice ; des établissements relevant du ministère de l'Intérieur ; des prisons placées sous le contrôle du ministère de la Défense ; des infrastructures gérées par des services de renseignements affiliés aux institutions étatiques comme Service Général d'Intelligence (SGI) placé sous la supervision du Conseil de la Présidence ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 11.

⁵⁴ « Quelque 6 400 personnes sont détenues dans 26 prisons officielles du Ministère de la justice, dont 75 % à 80 % en détention provisoire. Des milliers d'autres sont détenues soit dans des établissements théoriquement administrés par le Ministère de l'intérieur ou le Ministère de la défense, soit dans d'autres directement tenus par des groupes armés. » ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 31. Voir aussi HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 11 ; HRW, *Rapport Mondial 2018 – Libye*, 18 janvier 2018, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2018/country-chapters/313314>.

l'attente de leur procès⁵⁵. Selon les rapports, il est fréquent que les prisonniers soient détenus au secret, qu'ils ne soient pas informés des accusations portées contre eux, qu'ils n'aient comparu devant un tribunal et qu'ils n'aient pas de représentant légal⁵⁶. La torture et d'autres formes de mauvais traitements seraient « systématiques », particulièrement au début de la détention et durant les interrogatoires, et peuvent entraîner la mort⁵⁷. Des rapports crédibles font aussi état d'exécutions sommaires de personnes détenues ou arrêtées par des groupes armés⁵⁸. Les conditions de détention sont décrites comme inhumaines, à la fois dans les centres de détention officiels et non officiels⁵⁹. L'APL reconnaît le besoin urgent de traiter la question des milliers de prisonniers « liés au conflit », détenus sans fondement juridique⁶⁰ ; cependant, peu de progrès ont été réalisés en ce sens⁶¹. L'ONU et les observateurs des droits de l'homme ont également exprimé leur inquiétude quant au maintien de la peine de mort⁶².

10. **Les femmes et les filles** continueraient d'être victimes de graves discriminations, en droit et dans les faits, et de différentes formes de violence et de mauvais traitements de la part de l'État et d'acteurs non étatiques, en particulier de violence basée sur le genre (VBG). Les rapports indiquent que les femmes se trouvant dans de telles situations ne peuvent pas compter sur la protection de l'État⁶³. Les femmes seraient victimes, de la part de groupes armés, de harcèlement généralisé et d'intimidation, ainsi que d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées et d'abus sexuels, visant en particulier les femmes accusées de ne pas se conformer à une stricte interprétation des normes de genre sociétales et

⁵⁵ Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 7 mai 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/429>, para. 38 ; HRW, *Rapport Mondial 2018 – Libye*, 18 janvier 2018, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2018/country-chapters/313314>. Voir aussi HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 9.

⁵⁶ Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 32 ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, pp. 4, 21.

⁵⁷ HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, pp. 5, 28-30, 32-33.

⁵⁸ “There are serious risks for those forcibly disappeared by armed groups. The bodies of hundreds of individuals taken by armed groups have been uncovered in streets, hospitals, and rubbish dumps, many with bound limbs, marks of torture and gunshot wounds. OHCHR/UNSMIL found that armed groups across the country have summarily executed or otherwise unlawfully killed individuals deprived of their liberty” (*Les personnes victimes de disparitions forcées de la part de groupes armés courent de sérieux risques. Les corps de centaines d'individus capturés par des groupes armés ont été retrouvés dans des rues, des hôpitaux et des décharges, dont beaucoup avaient les membres liés et présentaient des marques de torture et des blessures par balle. Le HCDH/la MANUL ont constaté que des groupes armés avaient exécuté sommairement ou tué arbitrairement des individus privés de liberté dans tout le pays*) ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 5. Voir aussi p. 32 du même rapport et Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 34.

⁵⁹ HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, pp. 4, 30-31 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 7 mai 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/429>, paras 38, 40.

⁶⁰ Aux termes de l'APL, les groupes armés doivent libérer les personnes qui sont retenues sans fondement juridique ou les remettre aux autorités judiciaires dans un délai de 30 jours, et les autorités judiciaires ont ensuite 60 jours pour faire comparaître les détenus devant un tribunal ou les libérer, et doivent leur fournir une protection efficace et des garanties contre les abus ; *Accord Politique Libyen*, 17 décembre 2015, <https://www.refworld.org/docid/5b641eae4.html>, Article 26 ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 9.

⁶¹ HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 9 ; Amnesty International, *Rapport Amnesty International 2017/18 – Libye*, 22 février 2018, <https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/libya/report-libya/>.

⁶² Le 15 août 2018, 45 partisans présumés de l'ancien gouvernement Kadhafi ont été condamné à mort lors d'un procès de masse lié au meurtre de manifestants pendant le soulèvement de 2011. Le procès a été décrit comme ne respectant pas les normes internationales d'équité des procès. Aucune peine de mort n'aurait été appliquée depuis 2010 ; HRW, *Libya: 45 Sentenced to Death for 2011 Killings*, 22 août 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b87f9a94.html> ; MANUL, *UNSMIL Statement on 45 Death Penalties Issued by Tripoli Court of Appeal*, 16 août 2018, <https://bit.ly/2wpxDOV>.

⁶³ “The prevalence of GBV is underreported as a result of weak reporting structures, cultural attributes and practices that link to shame, stigma, and fear of retaliation, a general lack of trust among service providers, and the lack of a multi-sectorial GBV referral system and coordination mechanism. (...) Furthermore, the notion of domestic violence is regarded as a private matter, which explains family and community non-intervention and a culture of impunity” (*La prévalence de la VBG est sous-évaluée du fait de l'insuffisance des mécanismes permettant de faire remonter les informations, de spécificités et de pratiques culturelles en lien avec la honte, la stigmatisation et la peur de représailles, d'un manque général de confiance parmi les services d'accueil, et de l'absence d'un système multisectoriel d'orientation et de coordination en matière de VBG. (...) De plus, la violence domestique est vue comme une question relevant du domaine privé, ce qui explique la non-intervention des familles et des communautés, et favorise une culture de l'impunité*) ; BCAF, *Libya HNO 2018*, 1er mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 10. Voir aussi Freedom House, *Freedom in the World 2018 – Libye*, 28 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6ab9957.html> ; BCAF, *Middle East, North Africa: Protection of Women and Children Snapshot (January - December 2017)*, 28 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6449314.html> (ci-après : BCAF, *Protection of Women and Children Snapshot*, 28 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6449314.html>) ; HCDH, *Situation des droits de l'homme en Libye et efficacité des mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités dont le Gouvernement libyen a bénéficié*, 21 février 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/047/43/PDF/G1804743.pdf?OpenElement> (ci-après : HCDH, *Situation des droits de l'homme en Libye*, 21 février 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/047/43/PDF/G1804743.pdf?OpenElement>), paras 33, 36.

religieuses⁶⁴, les défenseurs des droits des femmes⁶⁵ et les femmes ayant un rôle actif dans la vie publique⁶⁶. Les femmes courraient également le risque d'être détenues à cause de leur appartenance familiale, pour des raisons de « crimes moraux » ou en vue d'échanges de prisonniers ; elles sont souvent détenues dans des centres où il n'existe pas de gardes féminins, et seraient victimes de torture et de mauvais traitements, y compris de violence sexuelle⁶⁷. La liberté de circulation des femmes est restreinte à cause de la situation sécuritaire, et dans certains cas, elles ne peuvent se déplacer qu'accompagnées d'un tuteur masculin⁶⁸.

11. **Les enfants** sont affectés de manière disproportionnée par les conflits et la violence prévalant actuellement en Libye⁶⁹. Ils sont exposés à plusieurs dangers comme la violence sexuelle et sexiste⁷⁰ ; la violence domestique⁷¹ ; le recrutement par les groupes armés⁷² ; les enlèvements, la détention arbitraire ainsi que la torture et d'autres mauvais traitements, y compris en raison de leur lien propre ou familial, supposé ou avéré, avec d'autres parties au conflit⁷³ ; et la mort, en raison de l'usage aveugle qui est fait des armes dans les zones résidentielles, des tirs croisés et des restes d'explosifs de guerre⁷⁴.

⁶⁴ US Department of State, 2016 Report on International Religious Freedom – Libya, 15 août 2017, <http://www.refworld.org/docid/59b7d885a.html>.

⁶⁵ « Les militantes, bloggeuses et journalistes libyennes sont de plus en plus réduites au silence [...]. Elles sont confrontées à des violences liées au genre, qui peuvent prendre la forme d'agressions physiques, d'enlèvements ou de violences sexuelles, ainsi qu'à des campagnes de dénigrement, à des insultes sexistes et à des tentatives d'intimidation. » ; Amnesty International, *Ces voix que l'on fait taire : les défenseuses libyennes des droits humains prises pour cible*, 17 juillet 2018, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1986572018FRENCH.pdf>. Voir aussi Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits*, 23 mars 2018, S/2018/250, <http://undocs.org/fr/S/2018/250>, paras 48-49 ; HCDH, *Situation des droits de l'homme en Libye*, 21 février 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/047/43/PDF/G1804743.pdf?OpenElement>, para. 33.

⁶⁶ « En raison des manœuvres d'intimidation et des attaques dont elles faisaient l'objet, des militantes de premier plan ont été contraintes de renoncer à leur engagement dans la vie publique et politique. » ; Amnesty International, *Amnesty Rapport International 2017/18 – Libye*, 22 février 2018, <https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/libya/report-libya/>. Voir aussi Libya Herald, *Assault on Female Blogger and Activist Maryam Tayeb in Tripoli*, 27 juillet 2018, <https://bit.ly/2LTM6QN> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits*, 23 mars 2018, S/2018/250, <http://undocs.org/fr/S/2018/250>, para. 49.

⁶⁷ Par exemple, les femmes et filles accusées d'avoir des rapports sexuels hors mariage – réprimés pénalement en Libye – ont été soumises à des « tests de virginité » invasifs, en vertu d'ordonnances judiciaires ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits*, 23 mars 2018, S/2018/250, <http://undocs.org/fr/S/2018/250>, para. 49. Voir aussi Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 39 ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, pp. 3, 5, 35-37 ; BCAA, *Protection of Women and Children Snapshot*, 28 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6449314.html> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits*, 23 mars 2018, S/2018/250, <http://undocs.org/fr/S/2018/250>, paras 19, 47, 48 ; HCDH, *Oral Update of the United Nations High Commissioner for Human Rights on Libya*, 20 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55b92c4.html> ; HCDH, *Situation des droits de l'homme en Libye*, 21 février 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/047/43/PDF/G1804743.pdf?OpenElement>, para. 34.

⁶⁸ « En février [2017], dans l'est de la Libye, l'armée a pris un décret – le Décret n° 6 de 2017 – interdisant aux femmes libyennes âgées de moins de 60 ans de voyager à l'étranger sans être accompagnées d'un tuteur de sexe masculin. Face au tollé suscité par cette mesure et aux appels de la société civile réclamant sa suppression, le Décret n° 6 a été remplacé le 23 février par le Décret n° 7, qui interdisait aux Libyens et aux Libyennes âgés de 18 à 45 ans de voyager à l'étranger sans y avoir été autorisés au préalable, pour des raisons de « sécurité ». Le décret ne précisait pas la procédure à suivre pour obtenir cette autorisation, ni les critères qui seraient utilisés pour l'accorder ou la refuser. » ; Amnesty International, *Amnesty Rapport International 2017/18 – Libye*, 22 février 2018, <https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/libya/report-libya/>. Voir aussi HCDH, *Situation des droits de l'homme en Libye*, 21 février 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/047/43/PDF/G1804743.pdf?OpenElement>, para. 33.

⁶⁹ HCR, *Libya Protection Sector Strategy 2018-2019*, 1 décembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b641f854.html>, p. 6 ; Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative, *Libya Country Report: Children & Security*, 31 janvier 2017, <https://bit.ly/2OE9Q9p>, p. 4.

⁷⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Libya: Humanitarian Situation Report 2017*, 22 janvier 2018, <https://uni.cf/2n1Aoo7>, p. 3 ; Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative, *Libya Country Report: Children & Security*, 31 janvier 2017, <https://bit.ly/2OE9Q9p>, p. 17.

⁷¹ Une étude du National Center for Disease Control sur la violence contre les enfants menée en 2017 auprès de collégiens en Libye a montré une forte prévalence de la violence contre les enfants à la maison et à l'école, avec 92 % des garçons et 88 % des filles ayant subi au moins une forme de violence ; UNICEF, *Libya: Humanitarian Situation Report 2017*, 22 janvier 2018, <https://uni.cf/2n1Aoo7>, p. 3.

⁷² Conseil de sécurité de l'ONU : *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 12 février 2018, https://digitallibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf, para. 51 ; US Department of State, *2018 Trafficking in Persons Report – Libya*, 28 juin 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b3e0af04.html> ; Secrétaire Général de l'ONU, *Le sort des enfants en temps de conflit armé*, 24 août 2017, <https://undocs.org/fr/A/72/361>, para. 105 ; Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative, *Libya Country Report: Children & Security*, 31 janvier 2017, <https://bit.ly/2OE9Q9p>, p. 16.

⁷³ Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 7 mai 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/429>, para. 35 ; HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, pp. 3, 16, 19 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 12 février 2018, https://digitallibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf, para. 51 ; HCDH, *Situation des droits de l'homme en Libye*, 21 février 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/047/43/PDF/G1804743.pdf?OpenElement>, paras 38-39.

⁷⁴ HCDH, *Situation des droits de l'homme en Libye*, 21 février 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/047/43/PDF/G1804743.pdf?OpenElement>, para. 37 ; Conseil de sécurité de l'ONU : *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 12 février 2018,

L'accès à l'éducation aurait diminué à cause du conflit et de l'instabilité,⁷⁵ et du fait que les écoles sont la cible d'attaques⁷⁶. Beaucoup d'enfants auraient besoin d'un soutien en santé mentale compte tenu de l'impact dévastateur du conflit⁷⁷.

12. **Les personnes de diverses orientations sexuelles et/ou identités de genre** sont victimes de discrimination de la part de l'État et de la société⁷⁸. De plus, les relations sexuelles entre personnes du même sexe sont proscrites par le Code Pénal de 1953 (tel qu'amendé par la Loi 70 de 1976)⁷⁹. D'après les rapports, d'autres dispositions incriminant les « actes d'indécence » et la diffusion « d'articles de nature indécente » peuvent aussi être invoquées pour poursuivre des personnes de diverses orientations sexuelles et/ou identités de genre⁸⁰. Celles-ci seraient victimes de violence, de harcèlement, de menaces, d'arrestations arbitraires et d'assassinats de la part d'acteurs non étatiques agissant en toute impunité⁸¹.
13. **Les personnes déplacées internes (PDI)** sont, selon les rapports, la cible d'expulsions forcées⁸², de détentions arbitraires, d'enlèvements et de tortures de la part de différents groupes armés en raison d'affiliations présumées avec des groupes armés rivaux⁸³. De nombreuses PDI se verraient interdire de retourner dans leur région d'origine à cause de leur soutien supposé au « terrorisme » ou à l'ancien gouvernement Kadhafi⁸⁴. Parmi les personnes déplacées internes, les femmes et les filles sont

https://digitallibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf, para. 51 ; Secrétaire Général de l'ONU, *Le sort des enfants en temps de conflit armé*, 24 août 2017, <https://undocs.org/fr/A/72/361>, para. 106.

⁷⁵ Voir plus bas para. 32.

⁷⁶ Voir plus haut para. 8.

⁷⁷ Middle East Eye, *Libya's Children Scarred and Haunted by War: 'It's all They Know'*, 4 septembre 2017, <https://bit.ly/2O8schw> ; Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative, *Libya Country Report: Children & Security*, 31 janvier 2017, <https://bit.ly/2OE9Q9p>, p. 19.

⁷⁸ Freedom House, *Freedom in the World 2018 – Libya*, 28 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6ab9957.html> ; Quzah Libya, *Taking Baby Steps in Defending LGBTI Rights in a Highly Homophobic Nation*, 30 août 2016, <https://bit.ly/2O8ykX1> ; Gouvernement australien, ministère des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT), *Country Information Report – Libya*, 4 avril 2016, <https://bit.ly/2HL4SD0>, paras 3.86, 3.88 ; Canada: Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Libye : information sur la situation des minorités sexuelles, y compris les lois ; le traitement que leur réservent la société et les autorités ; la protection offerte par l'État et les services offerts (2011-juillet 2014)*, 17 juillet 2014, LBY104913.EF, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?docid=54ca121f4>.

⁷⁹ « Le code pénal interdit tout acte sexuel en dehors des liens du mariage, y compris les rapports entre personnes du même sexe, et les punit d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison. » ; HRW, *Rapport Mondial 2018 – Libye*, 18 janvier 2018, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2018/country-chapters/313314>. Voir aussi Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (ILGA), *Homophobie d'État. Une enquête mondiale sur le droit à l'orientation sexuelle : criminalisation, protection et reconnaissance*, mai 2017, https://ilga.org/downloads/2017/ILGA_State_Sponsored_Homophobia_2017_French.pdf, pp. 37, 92.

⁸⁰ HRW, *L'audace face à l'adversité : Activisme en faveur des droits LGBT au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, 16 avril 2018, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/lgbt_mena0418fr_web.pdf, p. 69 ; ILGA, *Homophobie d'État. Une enquête mondiale sur le droit à l'orientation sexuelle : criminalisation, protection et reconnaissance*, mai 2017, https://ilga.org/downloads/2017/ILGA_State_Sponsored_Homophobia_2017_French.pdf, pp. 41, 92, 176-177.

⁸¹ HRW, *L'audace face à l'adversité : Activisme en faveur des droits LGBT au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, 16 avril 2018, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/lgbt_mena0418fr_web.pdf, pp. 13, 16-17, 19 ; ICG, *Montée, chute et éventuelle mutation d'ISIS au Maghreb*, 24 juillet 2017, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/178-how-the-islamic-state-rose-french.pdf>, p. 14.

⁸² À la mi-août 2018, après des jours d'attaques, de menaces et d'arrestations arbitraires, 1 900 PDI de la région de Tawarga auraient été expulsées de force, par une milice, du camp de Tarek El-Matar, à Tripoli, où ils vivaient depuis 2011. La majorité des familles ont été déplacées vers d'autres zones dans Tripoli. Certaines familles de Tawarga sont parties vivre dans d'autres camps à Tripoli, dans la crainte de nouvelles attaques ; HCR, *Des milices expulsent et dispersent 1900 déplacés internes en Libye*, 14 août 2018, <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2018/8/5b72ef64102/milices-expulsent-dispersent-1900-deplaces-interne-libye.html> ; HCDH, *Press Briefing Notes on Cambodia Elections, Bosnia and Herzegovina and Libya Attacks*, 17 août 2018, <https://bit.ly/2Mm9syD> ; HCR, *Flash Update on the Forced Eviction and Mass Arrest in Tarik Al-Matar Internally Displaced Settlement*, 10 août 2018, <https://bit.ly/2wpqT7K> ; Amnesty International, *Libye. Un camp de personnes déplacées attaqué par une milice risque de nouvelles agressions et une démolition*, 10 août 2018, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/08/libya-tawergha-idp-camp-attacked-by-militia-in-danger-of-further-attack-and-demolition/>.

⁸³ HCR, *Internally Displaced Persons from Benghazi*, mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6abebf4.html>, p. 1. Par exemple, en Libye occidentale, les PDI venant de l'est du pays seraient discriminées et ont été victimes d'arrestations arbitraires à la suite « d'incidents » terroristes : « Many internally displaced persons from Benghazi have been targeted on suspicion of supporting terrorist groups, and many of those displaced whom the Special Rapporteur spoke with reported that male family members had been detained since 2014 (...) » (*De nombreuses personnes déplacées internes venant de Benghazi ont été visées car soupçonnées de soutenir des groupes terroristes, et nombre de celles avec qui la Rapporteuse spéciale a parlé lui ont déclaré que les hommes des familles étaient détenus depuis 2014*) ; Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays sur sa visite en Libye*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement> (ci-après : Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>), para. 43. Voir aussi paras 38 et 39 of du même rapport et HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 17.

⁸⁴ Les PDI particulièrement touchés incluraient des personnes des régions de Tawarga, Benghazi, Syrte, Warshafana, Tripoli, Kikka et de la tribu Mashashya ; HCR, *Libya: Protection – Situation Overview, January-February 2018*, 29 mars 2018, <https://bit.ly/2Hzfaeb>, p. 2. Par exemple, le retour de 40 000 déplacés de la communauté Tawergha continue d'être bloqué par des groupes armés de Misrata, la communauté étant visiblement accusée d'avoir soutenu les forces de Kadhafi en 2011 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies*

particulièrement vulnérables à la violence sexuelle et sexiste, qui serait « *largement sous-déclarée* » et se déroulerait dans un climat d'impunité⁸⁵. Les juges et avocats subiraient des pressions pour ne pas accepter d'affaires impliquant des abus commis contre les PDI⁸⁶.

14. L'administration judiciaire serait « *dysfonctionnelle dans la plus grande partie du pays* »⁸⁷. D'après les rapports, le système judiciaire reporte ses décisions dans les affaires comportant des aspects politiques ou sécuritaires⁸⁸. Les procureurs, les juges et autres personnels de justice seraient également la cible de menaces et d'attaques⁸⁹.

Situation des ressortissants de pays tiers (y compris les demandeurs d'asile, réfugiés et migrants)

15. La Libye n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni à son Protocole⁹⁰. Elle a cependant ratifié la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (Convention de l'OUA)⁹¹ et est également signataire de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (« Charte de Banjul »)⁹². Alors que le droit d'asile est prévu à l'Article 10 de la Déclaration constitutionnelle par intérim de 2011⁹³, il n'y a pas en Libye de législation relative à l'asile ou de procédure d'asile établie⁹⁴. En conséquence, tous les non-Libyens,

en Libye, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 47 ; Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, paras 51-56 ; HCDH, *Libya: Residents of Tawergha 'Dying in Desert' in Attempt to Return Home after Seven Years*, 20 février 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6abfa34.html> ; HRW, *Libya: Residents Barred from Returning Home*, 16 février 2018, <http://www.refworld.org/docid/5a8eb1fca.html>. Les groupes armés affiliés à l'ANL bloqueraient le retour de milliers de familles de PDI à Benghazi au motif qu'ils « *soutiendraient le terrorisme* » ; HRW, *Libya: Displaced Benghazi Families Prevented from Return*, 1^{er} février 2018, <http://www.refworld.org/docid/5a8eb100a.html>. Voir aussi plus bas para. 25.

⁸⁵ “According to several reports submitted to the Special Rapporteur, violence against internally displaced women and girls ranges from psychological and verbal abuse to kidnapping, rape and other forms of sexual assault. Due to stigma, fear of retaliation, weak reporting structures, lack of specialized staff and a lack of trust in the formal judicial system, these cases of sexual and gender-based violence are widely underreported in Libya” (Selon plusieurs rapports soumis à la Rapporteuse spéciale, les violences à l'encontre des femmes et filles déplacées internes vont de la violence verbale et psychologique aux enlèvements, viols et autres formes d'agressions sexuelles. À cause des stigmatisations, de la peur des représailles, de la faiblesse des structures de remontée d'informations, du manque de personnel spécialisé et du manque de confiance dans le système judiciaire officiel, ces cas de violence sexuelle et sexiste sont très largement sous-déclarés en Libye) ; Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, para. 47.

⁸⁶ Ibid., para. 40.

⁸⁷ HRW, *Libya: Displaced Benghazi Families Prevented from Return*, 1^{er} février 2018, <http://www.refworld.org/docid/5a8eb100a.html>. Voir aussi HRW, *Rapport Mondial 2018 – Libye*, 18 janvier 2018, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2018/country-chapters/313314> ; Amnesty International, *Le Conseil des droits de l'homme doit mettre en place un mécanisme international d'enquête sur les atteintes aux droits humains commises en Libye*, 20 février 2018, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1979302018FRENCH.pdf>, pp. 1, 2.

⁸⁸ HCDH, *Arbitrary and Unlawful Detention in Libya*, avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b5590154.html>, p. 10. « *La faiblesse des institutions judiciaires et le climat général d'anarchie et d'insécurité ont entravé la capacité des victimes de demander une protection, de réclamer justice et d'obtenir des réparations.* » ; Conseil de sécurité de l'ONU : *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 12 février 2018, https://digitalibrary.un.org/record/1473572/files/S_2018_140-FR.pdf, para. 38.

⁸⁹ Voir plus haut para. 8.

⁹⁰ Assemblée générale de l'ONU, *Convention relative au statut des réfugiés*, 28 juillet 1951, Nations Unies, Recueil des Traités, Vol. 189, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c0652682>, p. 137 ; *Protocole Relatif au statut des réfugiés*, 31 janvier 1967, Nations Unies, Recueil des Traités, Vol. 606, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c064ca02>, p. 267.

⁹¹ Bien que la Libye soit partie à la Convention de l'OUA, elle n'a pas adopté de législation nationale pour la faire appliquer ; Organisation de l'Unité Africaine (OUA), *Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (Convention « OUA »)*, 10 septembre 1969, 1001 Recueil des Traités des Nations Unies 45, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=488f08be2>.

⁹² Voir l'art. 12(3) concernant le droit de rechercher et de recevoir asile conformément à la loi de chaque pays membre et aux conventions internationales ; OUA, *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (« Charte de Banjul »)*, 27 juin 1981, CAB/LEG/67/3 rev. 5, 21 I.L.M. 58 (1982), http://www.achpr.org/files/instruments/achpr/achpr_instr_charter_fra.pdf. En 2004, la Libye a également ratifié des protocoles internationaux relatifs à la traite d'êtres humains et au trafic de migrants, notamment : Assemblée générale de l'ONU, *Protocole Additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, 15 novembre 2000, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4891c2352> ; Assemblée générale de l'ONU, *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*, 15 novembre 2000, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4891c27e2>.

⁹³ L'Article 10 de la Déclaration constitutionnelle de 2011 stipule : “*The State shall guarantee the right of asylum in accordance with an Act of Parliament. The extradition of political refugees shall be prohibited*” (L'État doit garantir le droit d'asile en accord avec une Loi émanant du Parlement. L'extradition de réfugiés politiques est interdite) ; *Constitutional Declaration [Libye]*, 3 août 2011, <http://www.refworld.org/docid/5b645f5d4.html>.

⁹⁴ Amnesty International, *Libye : Un obscur réseau de complicités. Violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe*, 11 décembre 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017FRENCH.PDF> (ci-après : Amnesty

quel que soit leur statut, relèvent des lois nationales en matière d'immigration, y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés. Les lois libyennes en vigueur pénalisent tous les mouvements irréguliers d'entrée, de séjour ou de sortie sans distinction entre les demandeurs d'asile/réfugiés, migrants ou victimes de traite. Ces violations de la loi sont punies d'une peine de prison d'une durée indéterminée assortie de « travaux forcés » ou d'une amende d'environ 1 000 dinars libyens (723 USD), et d'expulsion une fois la peine purgée⁹⁵. Les ressortissants de pays tiers qui ont été expulsés de Libye ne sont pas autorisés à y revenir sans une décision du Directeur de la Direction Générale des Passeports et de la Nationalité⁹⁶.

16. Depuis le 31 août 2018, le HCR en Libye a enregistré 55 008 demandeurs d'asile et réfugiés⁹⁷. En plus des demandeurs d'asile et des réfugiés enregistrés par le HCR, il existe des ressortissants de pays tiers ou bien des apatrides qui ont besoin d'une protection internationale et qui n'ont pas été enregistrés par le HCR⁹⁸. De plus, en juin 2018, plus de 679 000 migrants de plus de 40 nationalités étaient enregistrés comme vivant en Libye, bien qu'on estime que leur nombre réel puisse aller jusqu'à un million⁹⁹. Une interdiction d'entrée sur le territoire datant de janvier 2015 et visant les Syriens, les Palestiniens, les Bangladais et les Soudanais, qui a été étendue en septembre 2015 aux Yéménites, Iraniens et Pakistanais, serait toujours en vigueur dans les zones sous le contrôle des autorités de Tobrouk/Al-Bayda, bien qu'on ne dispose pas d'information sur la mise en œuvre réelle de cette mesure¹⁰⁰.
17. Les demandeurs d'asile, réfugiés et migrants qui transitent par la Libye ou bien qui y demeurent sont en situation de vulnérabilité particulière dans le contexte d'instabilité de la situation sécuritaire et de détérioration des conditions socio-économiques¹⁰¹. La majorité des demandeurs d'asile, réfugiés et migrants n'ont pas accès à des titres de résidence, et ils risquent fortement d'être arrêtés et placés en

International, *Violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe*, 11 décembre 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017FRENCH.PDF>, p. 7.

⁹⁵ Les dispositions relatives à la détention de non-ressortissants pour des infractions en matière d'immigration sont contenues dans deux textes de loi : la Loi n° 6 (1987) sur la Réglementation de l'entrée, du séjour et de la sortie des ressortissants étrangers en Libye, telle qu'amendée par la Loi n° 2 (2004) [*Law No. 6 (1987) Regulating Entry, Residence and Exit of Foreign Nationals to/from Libya as amended by Law No. 2 (2004)*], disponible ici : <https://bit.ly/2M3D96V> et <https://bit.ly/2nnd98C>; et la Loi n° 19 de 2010 sur la Lutte contre les migrations irrégulières (*Law No. 19 of 2010 on Combating Irregular Migration*), disponible ici : <https://bit.ly/2KBzIiI>. Voir aussi Global Detention Project (GDP), *Country Report Immigration Detention in Libya: "A Human Rights Crisis"*, août 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b8802614.html>, pp. 12-13, 30.

⁹⁶ Article 18 de la Loi N° 6 (1987) sur la Réglementation de l'entrée, du séjour et de la sortie des ressortissants étrangers en Libye, telle qu'amendée par la Loi No. 2 (2004) [*Law No. 6 (1987) Regulating Entry, Residence and Exit of Foreign Nationals to/from Libya as amended by Law No. 2 (2004)*].

⁹⁷ Parmi ceux-ci, 43 % sont des Syriens, suivis par les Soudanais (18 %), les Palestiniens (13 %) et les Érythréens (12 %). Les autres, qui incluent des Irakiens, des Somaliens et des Éthiopiens, représentent 13,5 % ; HCR, *Libya: Registration – Fact Sheet August 2018*, 1^{er} septembre 2018, <https://bit.ly/2NKVpiL> ; HCR, *Operational Portal – Refugee Situations: Libya*, dernière mise à jour du 31 août 2018, <https://data2.unhcr.org/en/country/lby>. Entre janvier et août 2018, le HCR a enregistré 10 499 personnes, la plupart venant du Soudan, d'Érythrée, de Syrie et de Somalie ; HCR, *UNHCR Flash Update Libya (23 - 31 August 2018)*, 31 août 2018, <https://bit.ly/2LRVhfR>.

⁹⁸ Dans les faits, les autorités libyennes ne reconnaissent le droit à bénéficier une protection internationale qu'à des personnes ayant la nationalité de neuf pays désignés. En conséquence, le HCR peut enregistrer comme personnes relevant de sa compétence uniquement des ressortissants de ces neuf pays, à savoir l'Éthiopie, l'Érythrée, l'Irak, la Palestine, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen. Le HCR continue de plaider pour l'enregistrement de toutes les personnes sollicitant une protection internationale, indépendamment de leur nationalité ; information HCR, août 2018.

⁹⁹ Les cinq premiers pays d'origine identifiés sont le Niger, l'Égypte, le Tchad, le Soudan et le Ghana, et 65 % de la population migrante en Libye en est originaire. Les femmes en représentent environ 10 % et les enfants 8 %. Il a été rapporté que 26 000 enfants étaient non accompagnés ; Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), *Displacement Tracking Matrix (DTM) – Libya's Migrant Report – Round 20 (May - June 2018)*, 31 juillet 2018, <https://bit.ly/2OFaa06>, pp. 2, 14. Voir aussi Refugees International, "Death Would Have Been Better" : *Europe Continues to Fail Refugees and Migrants in Libya*, 15 avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55c5ce4.html> (ci-après : Refugees International, *Europe Continues to Fail Refugees and Migrants in Libya*, 15 avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55c5ce4.html>), pp. 6, 14.

¹⁰⁰ Informations dont dispose le HCR à partir des communications des médias et gouvernements, août 2018. Voir aussi Reuters, *Libya's Official Government Bans Yemenis, Iranians, Pakistanis from Entry*, 1^{er} septembre 2015, <http://reut.rs/1EwwRnl>.

¹⁰¹ "The deterioration of socio-economic conditions in the country affected respondents from all region of origin, including respondents from the MENA region, who are generally assumed to enjoy better living conditions than refugees and migrants from other regions. As much as refugees and migrants from East and West Africa, respondents from the MENA region reported being employed in daily jobs, characterised by unstable income and precarious working conditions" (*La détérioration des conditions socio-économiques dans le pays a eu un impact sur les personnes interrogées quelle que soit leur région d'origine, y compris sur les personnes issues de la région Moyen-Orient Afrique du Nord (MENA), dont on estime en général qu'elles ont de meilleures conditions de vie que les réfugiés et les migrants venant d'autres régions. Les personnes interrogées de la région MENA ont indiqué, au même titre que les réfugiés et les migrants d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, qu'elles étaient employées à la journée, ces emplois se caractérisant par des revenus instables et des conditions de travail précaires.*) ; REACH/Start Network, *Refugees Mixed Migration Routes and Migrants' Access to Resources, Healthcare and Housing Dynamics in Libya: Key Challenges and Coping Mechanisms*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K> (ci-après : REACH, *Key Challenges and Coping Mechanisms*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>), p. 25.

détention pour séjour irrégulier¹⁰². En raison de leur statut irrégulier, de l'absence de documents officiels¹⁰³ et des pratiques discriminatoires généralisées (particulièrement, mais pas seulement, contre les personnes venant de pays situés au sud du Sahara)¹⁰⁴, ils seraient souvent exclus des mécanismes de sécurité sociale et se verraient refuser l'accès aux services de base, y compris les soins d'urgence, si bien que leurs conditions de vie sont précaires¹⁰⁵. Beaucoup sont donc obligés de se tourner vers des stratégies de survie¹⁰⁶. Selon une étude de décembre 2017, il n'y a pas de différence, en termes d'accès aux ressources et aux services, entre les réfugiés et migrants qui résident depuis longtemps dans le pays et ceux qui y sont arrivés plus récemment¹⁰⁷.

18. Les demandeurs d'asile et les réfugiés possédant un certificat valide du HCR ont en principe droit gratuitement à l'éducation et à une assistance médicale dans les écoles publiques et les hôpitaux publics ; pourtant, ce n'est pas toujours le cas dans la pratique. Les Syriens, Palestiniens et Irakiens y ont en général accès, alors que ceux venant des pays au sud du Sahara auront besoin de l'intervention du HCR et de son partenaire International Medical Corps (IMC) au cas par cas pour avoir accès à ces services¹⁰⁸. Depuis 2017, le HCR a remarqué une hausse notable du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile qui dépendent entièrement de son soutien financier et médical direct¹⁰⁹.
19. Après une interception ou un sauvetage en mer, les Garde-Côtes Libyens (GCL) remettent les personnes recueillies aux autorités de la Direction de la lutte contre les migrations illégales (DCIM)¹¹⁰, qui les transfèrent directement vers les centres de détention du gouvernement où elles sont détenues pour une période indéfinie¹¹¹. Actuellement, il n'existe pas de possibilité de libération, sauf dans le cas d'un rapatriement, d'une évacuation ou d'une réinstallation dans un pays tiers¹¹². A l'heure actuelle, le HCR

¹⁰² “Migrants with irregular status are technically in Libya illegally, and can be arbitrarily detained and deported at any time. This makes seeking services risky, leaves them no legal recourse for crimes perpetrated against them, and ultimately makes them a prime target for exploitation and abuse” (*Les migrants en situation irrégulière sont techniquement illégaux en Libye, et peuvent être détenus de façon arbitraire et déportés à tout moment. De ce fait, il est dangereux pour eux de chercher à accéder à des services, et ils n'ont pas de recours juridique possible s'ils sont victimes de crimes, ce qui fait d'eux une cible privilégiée d'exploitation et d'abus.*) ; International Rescue Committee (IRC), *Pushing the Boundaries: Insights into the EU's Response to Mixed Migration on the Central Mediterranean Route*, 11 juillet 2018, <https://bit.ly/2vrnPY1> (ci-après : IRC, *Pushing the Boundaries*, 11 juillet 2018, <https://bit.ly/2vrnPY1>), p. 24. Voir aussi plus haut para. 15.

¹⁰³ “In order to live, work, and have access to basic services, migrants must have necessary documentation. Whilst the majority of migrants and refugees enter Libya irregularly, some migrants enter Libya in possession of appropriate travel documents, but they are unable to renew these documents when they expire” (*Pour pouvoir vivre, travailler et avoir accès aux services de base, les migrants doivent être en possession des documents nécessaires. Si la majorité des migrants et réfugiés entrent en Libye de façon irrégulière, certains migrants arrivent avec les documents de voyages requis, mais ils sont dans l'incapacité de les renouveler une fois qu'ils ont expiré*) ; BCAF, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 8.

¹⁰⁴ “As the country's security situation has deteriorated, xenophobic sentiments and abuse against migrants have increased, especially targeting those from Sub-Saharan Africa. Those without legal papers are particularly vulnerable to exploitation” (*Alors que la situation sécuritaire du pays s'est détériorée, le sentiment de xénophobie et les abus contre les migrants ont augmenté, visant surtout ceux venant d'Afrique sub-saharienne. Ceux qui n'ont pas de papiers officiels sont particulièrement vulnérables face à l'exploitation.*) ; IRC, *Pushing the Boundaries*, 11 juillet 2018, <https://bit.ly/2vrnPY1>, p. 12. Voir aussi REACH, *Key Challenges and Coping Mechanisms*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>, pp. 1, 2, 16, 17, 21, 22-23, 26.

¹⁰⁵ BCAF, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, pp. 13, 14, 32, 43, 44. “(...) many refugees and migrants encounter discrimination and exploitation by the local population. There are instances of people being denied treatment in hospitals and private clinics or being forced to wait longer than other patients because of their background and appearance. Yet irregular migrants cannot denounce to the authorities these abuses nor access key services (including formal employment, health care and education) for fear of being arrested” [(...) beaucoup de réfugiés et de migrants souffrent de discrimination et d'exploitation de la part de la population locale. Des personnes se sont vu refuser des traitements dans des hôpitaux et cliniques privées, ou ont été forcées d'attendre plus longtemps que d'autres patients, à cause de leur origine ou leur apparence. Pourtant, les migrants en situation irrégulière ne peuvent pas dénoncer ces abus aux autorités ou bien accéder aux services essentiels (y compris l'emploi régulier, la santé et l'éducation) par peur de se faire arrêter.] ; Mixed Migration Centre, *Fraught with Risk – Protection Concerns of People on the Move Across West Africa and Libya*, 11 mai 2018, <https://bit.ly/2uAmZYz> (ci-après : Mixed Migration Centre, *Fraught with Risk*, 11 mai 2018, <https://bit.ly/2uAmZYz>), p. 16. Voir plus bas “Humanitarian Situation”.

¹⁰⁶ REACH, *Key Challenges and Coping Mechanisms*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>, pp. 2, 15, 22, 23-24, 26.

¹⁰⁷ Ibid., p. 2.

¹⁰⁸ Informations HCR, août 2018. Voir aussi plus bas « Situation humanitaire ».

¹⁰⁹ Informations HCR, août 2018.

¹¹⁰ La DCIM a été établie en 2012 en tant que division du ministère de l'Intérieur du GNA pour lutter contre les flux migratoires irréguliers à destination de la Libye. Cette Direction est chargée d'arrêter toute personne entrant dans le pays de façon irrégulière, d'organiser l'expulsion des migrants en situation irrégulière et de gérer les centres de détention.

¹¹¹ “Since there is no registration system in place for those disembarked and subsequently detained, it is impossible to know with any degree of accuracy how many people are being held in official detention at any given time, the length of their detention and, ultimately, their fate” (*Puisqu'il n'y a pas de système d'enregistrement pour ceux qui sont débarqués et détenus consécutivement, il est impossible de connaître précisément le nombre de personnes placées en détention officielles à un moment donné, la durée de leur détention, et le sort qui leur est finalement réservé*.) ; IRC, *Pushing the Boundaries*, 11 juillet 2018, <https://bit.ly/2vrnPY1>, p. 15.

¹¹² HCR, *Desperate Journeys January 2017 - March 2018*, avril 2018, <https://bit.ly/2EEqIX9>, p. 9. Voir aussi plus bas para. 23.

estime que plus de 8 000 personnes, dont plus de 4 500 possédant l'une des neuf nationalités que le HCR est en mesure d'enregistrer en Libye¹¹³, sont retenues dans les centres de détention gérés par la DCIM après avoir été sauvées ou interceptées en mer, ou après avoir été arrêtées à terre à l'occasion de rafles dans des habitations ou de contrôles d'identité, notamment à proximité des frontières terrestres¹¹⁴. Il n'y a pas de données disponibles sur les personnes détenues par différentes factions armées ou réseaux criminels dans des centres de détention non officiels, y compris dans des entrepôts et des fermes¹¹⁵. Peu importe le lieu : selon les sources, les conditions de détention ne respectent pas les critères internationaux¹¹⁶ et ont été décrites comme « épouvantables »¹¹⁷, « cauchemardesques »¹¹⁸, « cruelles, inhumaines et dégradantes »¹¹⁹. Les demandeurs d'asile, réfugiés et migrants, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou d'enfants, seraient systématiquement, ou risqueraient très fortement d'être, victimes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, y compris de viols et d'autres formes de violence sexuelle¹²⁰, de travail forcé et d'extorsions¹²¹, à la fois dans les centres de détention officiels et non officiels¹²². Des exemples de discrimination religieuse et raciale en détention ont été également

¹¹³ Voir plus haut, note de bas de page 98.

¹¹⁴ HCR, *UNHCR Flash Update Libya (17 - 24 August 2018)*, 24 août 2018, <https://bit.ly/2NxY9A9>.

¹¹⁵ « Depuis trois ans, des groupes armés ou des bandes criminelles sans aucun lien avec la DCIM ou toute autre institution de l'État placent de plus en plus de réfugiés et de migrants en détention pour engranger de l'argent en soutirant des rançons » ; Amnesty International, *Violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe*, 11 décembre 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017FRENCH.PDF>, p. 27. Voir aussi HRW, *UE/Italie/Libye : Les querelles autour des opérations de sauvetage mettent des vies en péril*, 25 juillet 2018, <https://www.hrw.org/fr/news/2018/07/25/ue/italie/libye-les-querelles-autour-des-operations-de-sauvetage-mettent-des-vies-en> ; IRC, *Pushing the Boundaries*, 11 juillet 2018, <https://bit.ly/2vrmPY1>, p. 13.

¹¹⁶ Les rapports décrivent des conditions de surpeuplement extrême, de mauvais éclairage et de mauvaise aération, ainsi que le manque d'accès aux soins médicaux, à un soutien psychologique et à une alimentation correcte. Selon Zeid Ra'ad Al Hussein, alors Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme : "[T]he detention system for migrants in Libya is broken beyond repair." (*Le système carcéral libyen est irréparable.*) Décivant les conditions rencontrées par les observateurs de l'ONU qui ont visité quatre centres de détention de la DCIM à Tripoli, il a déclaré : "Monitors were shocked by what they witnessed: thousands of emaciated and traumatized men, women and children piled on top of each other, locked up in hangars with no access to the most basic necessities, and stripped of their human dignity" (*Les observateurs ont été choqués par ce qu'ils ont vu : des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants émaciés et traumatisés, entassés les uns sur les autres, enfermés dans des hangars, sans accès au minimum vital, et privés de dignité humaine.*) ; HCDH, *UN Human Rights Chief: Suffering of Migrants in Libya Outrage to Conscience of Humanity*, 14 novembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b6461354.html>. Voir aussi Médecins Sans Frontières (MSF), *Stop Arbitrary Detention of Refugees and Migrants Disembarked in Libya*, 24 juillet 2018, <https://bit.ly/2LmjbVr> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 7 mai 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/429>, para. 44 ; Refugees International, *Europe Continues to Fail Refugees and Migrants in Libya*, 15 avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55c5ce4.html>.

¹¹⁷ HCDH, *Oral Update of the United Nations High Commissioner for Human Rights on Libya*, 20 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55b92c4.html>.

¹¹⁸ MSF, *An Open Letter from MSF International President Dr Joanne Liu to European Government Leaders*, 6 septembre 2017, <https://bit.ly/2KSy55e>.

¹¹⁹ Amnesty International, *Violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe*, 11 décembre 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017FRENCH.PDF>, pp. 9, 53.

¹²⁰ « Des femmes et des filles migrantes ont été violées et victimes d'autres abus sexuels lors de leurs voyages à travers la Libye, à la fois dans des centres officiels et dans des centres officieux de rétention pour migrants. Des survivantes ont expliqué avoir été sorties des cellules qu'elles partageaient avec d'autres personnes par des hommes armés, parmi lesquels des gardiens du Service de la lutte contre l'immigration illégale, et violées à plusieurs reprises par plusieurs auteurs. Celles qui essayaient de résister étaient battues, menacées d'une arme et privées de nourriture et d'eau. » ; HCDH, *Situation des droits de l'homme en Libye*, 21 février 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/047/43/PDF/G1804743.pdf?OpenElement>, para. 35. Voir aussi Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 39 ; HCDH, *Returned Migrants Are Being Robbed, Raped and Murdered in Libya*, 8 septembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b5598dd4.html>.

¹²¹ « Dans ce pays livré à l'anarchie, les réfugiés et les migrants sont devenus une ressource à exploiter – une marchandise autour de laquelle s'est développé tout un secteur d'activité, comme l'a montré la vidéo choquante d'une vente de migrants diffusée en novembre 2017. » ; Amnesty International, *Violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe*, 11 décembre 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017FRENCH.PDF>, p. 6. Voir aussi Jamestown Foundation, *Libya's Rogue Militias Keep the Country from Tackling Human Trafficking*, *Terrorism Monitor*, Volume : 16 Numéro : 4, 26 février 2018, <https://bit.ly/2LTQgeu> ; L'Observatoire Euro-Méditerranéen pour les Droits de l'Homme (Euro-Med), *Libye: Des dizaines de réfugiés sont enlevés par des bandes armées*, 22 février 2018, <https://euromedmonitor.org/fr/article/2270/Libya-Dozens-of-refugees-kidnapped-by-armed-gangs> ; HCDH, *Libya Must End "Outrageous" Auctions of Enslaved People*, *UN Experts Insist*, 30 novembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b5593324.html> ; CNN, *People for Sale*, 15 novembre 2017, <https://cnn.it/2FX902f>.

¹²² Amnesty International, *Violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe*, 11 décembre 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017FRENCH.PDF>, p. 22. "In recent weeks, UNHCR has witnessed a critical worsening in conditions in detention centres, due to the increasing overcrowding and lack of basic living standards. As a consequence, riots and hunger strikes by refugees inside detention centres are taking place, demanding a resolution to their bleak living conditions" (*Au cours des dernières semaines, le HCR a constaté une grave détérioration de la situation dans les centres de détention, à cause du surpeuplement grandissant et de l'absence de moyens de subsistance de base. En conséquence, des émeutes ont lieu dans les centres de détention et des réfugiés sont en grève de la faim, exigeant une amélioration de leurs conditions de vie extrêmement mauvaises*) ; HCR, *UNHCR Flash Update Libya (17 - 24 August 2018)*, 24 août 2018, <https://bit.ly/2NxY9A9>.

rapportés¹²³. Les détenus n'ont aucune possibilité de contester la légalité de leur détention ou de leur traitement¹²⁴. Les ressortissants de pays tiers en détention pâtissent également de la situation sécuritaire générale du pays, comme des combats violents entre les groupes armés rivaux à Tripoli fin août 2018¹²⁵.

20. Du fait de l'insécurité et de l'absence d'une autorité étatique centrale capable d'exercer un contrôle efficace, la Libye est devenue un pays de transit et de départ pour les réfugiés et migrants cherchant à rejoindre l'Europe pour fuir les persécutions, les conflits, la violence ou la souffrance, souvent dans des bateaux surchargés et impropres à la navigation¹²⁶. Les réseaux de passeurs opérant dans toute l'Afrique de l'est et de l'ouest amèneraient les réfugiés et les migrants par la route en passant par la frontière sud du pays dans la région de Fezzan, qui borde le Niger, le Tchad et l'Algérie. De là, ils rejoignent le nord-ouest du pays d'où ils essaient de partir vers des destinations européennes, principalement vers ou via l'Italie¹²⁷.
21. Lorsqu'ils sont en route vers la Libye et pendant leur séjour dans le pays, les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, y compris les enfants, risquent d'être victimes de violations généralisées et systématiques des droits de l'homme ainsi que d'abus de la part de passeurs, trafiquants, groupes armés, milices, gangs criminels et fonctionnaires d'État agissant en toute impunité. Ces violations et abus incluraient la privation illégale de liberté et la détention arbitraire ; la torture et d'autres formes de mauvais traitements, y compris le viol et autres formes de violence sexuelle ; l'enlèvement contre rançon ou autres formes d'extorsions ; le travail forcé et l'exécution illégale¹²⁸. Les personnes venant des pays

¹²³ Refugees International, *Europe Continues to Fail Refugees and Migrants in Libya*, 15 avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55c5ce4.html>, p. 10.

¹²⁴ MSF, *Stop Arbitrary Detention of Refugees and Migrants Disembarked in Libya*, 24 juillet 2018, <https://bit.ly/2LmjbVr>; Refugees International, *Europe Continues to Fail Refugees and Migrants in Libya*, 15 avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55c5ce4.html>, p. 14 ; Amnesty International, *Violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe*, 11 décembre 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017FRENCH.PDF>, p. 24.

¹²⁵ Fin août 2018, des centaines de réfugiés détenus dans des centres du gouvernement ont été mis en grave danger suite à des affrontements entre des groupes armés rivaux à Tripoli ; HCR, *Le HCR met des réfugiés détenus hors de danger dans la capitale libyenne en proie aux violences*, 30 août 2018, <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/8/5b88f136a/hcr-met-refugies-detenus-danger-capitale-libyenne-proie-violences.html> ; MSF, *Conflict in Tripoli Puts Lives in Danger, Demonstrating that Libya Is not a Place of Safety*, 31 août 2018, <https://bit.ly/2wA66NV> ; Irish Times, *Migrants in Libya Detention Centre Say Their Lives Are in Peril*, 28 août 2018, <https://bit.ly/2Lzrb0r>. Voir aussi plus haut note de bas de page 34.

¹²⁶ HCR, *Libya: Activities at Disembarkation – Monthly Update, August 2018*, 2 septembre 2018, <https://bit.ly/2PZbkvB> ; Amnesty International, *Violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe*, 11 décembre 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017FRENCH.PDF>, p. 15 ; HCR, *Hausse des flux de réfugiés et de migrants traversant la Libye, selon un rapport du HCR*, 3 juillet 2017, <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2017/7/595a8126a/hausse-flux-refugies-migrants-traversant-libye-rapport-hcr.html>.

¹²⁷ HCR/REACH, *Mixed Migration Routes and Dynamics in Libya: The Impact of EU Migration Measures on Mixed Migration in Libya*, avril 2018, <https://bit.ly/2NtVmaD>, p. 2. "According to one analyst, trafficking gangs with links to Libyan militias in the south can demand between 1,000 to 1,500 Libyan dinars (\$800 to \$1,100) to take migrants as far as Tripoli. If migrants are unable to pay, they are handed over directly to rogue militias who place them in safe houses owned by armed gangs. There the migrants will usually try to call home, requesting money to pay for their release. If their families are unable to pay, the militias sell them to wealthy Libyans who need cheap labor on their farms or on construction sites. These African migrants in effect become independent laborers for Libyans who provide them little in the way of pay or maintenance for the work they do. Some may be passed as slaves among the different militias, while the more fortunate ones are sold to wealthy Libyans and become employees who can eventually earn enough money to pay to escape the country. Others will end up in the hands of government-aligned militias who then place them in detention centers awaiting deportation" (Selon un analyste, des gangs de trafiquants liés aux milices libyennes du sud peuvent exiger de 1 000 à 1 500 dinars (soit 800 à 1 100 USD) pour emmener des migrants jusqu'à Tripoli. Si les migrants sont dans l'incapacité de payer une telle somme, ils sont directement remis à des milices criminelles qui les placent ensuite dans des maisons sécurisées, tenues par des gangs armés. Une fois là-bas, les migrants essaient en général d'appeler leur famille pour demander de l'argent afin de payer leur libération. Si leurs familles n'ont pas les moyens de payer, ils sont vendus par les milices à de riches Libyens qui ont besoin de main d'œuvre bon marché pour leurs fermes ou leurs chantiers. Dans les faits, ces migrants africains deviennent des travailleurs indépendants au service de Libyens qui, en échange de leur travail, ne leur donnent qu'une très faible rémunération ou très peu de moyens de subsistance. Certains deviennent esclaves de différentes milices ; les plus chanceux sont vendus à riches Libyens et deviennent ainsi des employés qui pourraient, à terme, gagner assez d'argent pour pouvoir s'échapper du pays. D'autres finissent entre les mains de milices pro-gouvernementales qui vont les placer dans des centres de détention, jusqu'à leur expulsion.) ; Jamestown Monitor, *Libya's Rogue Militias Keep the Country from Tackling Human Trafficking*, 26 février 2018, <https://bit.ly/2LTQqeu>. Voir aussi ICG, *How Libya's Fezzan Became Europe's New Border*, 31 juillet 2017, <http://www.refworld.org/docid/59831c6b4.html>, p. 21.

¹²⁸ Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 36 ; OIM/HCR, *Flash Update – Zwara Incident*, 16 juillet 2018, <https://bit.ly/2KmAqAF> ; Mixed Migration Centre, *Fraught with Risk*, 11 mai 2018, <https://bit.ly/2uAmZYz>, pp. 6, 8, 13-14 ; Refugees International, *Europe Continues to Fail Refugees and Migrants in Libya*, 15 avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55c5ce4.html>, p. 3 ; HCDH, *Libya Must End "Outrageous" Auctions of Enslaved People, UN Experts Insist*, 30 novembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b5593324.html> ; OIM, *L'OIM découvre des « marchés aux esclaves » qui mettent en péril la vie des migrants en Afrique du Nord*, 4 novembre 2017, <https://www.iom.int/fr/news/loim-decouvre-des-marches-aux-esclaves-qui-mettent-en-peril-la-vie-des-migrants-en-afrique-du-nord>.

au sud du Sahara seraient particulièrement (mais pas exclusivement) visées¹²⁹. Il a été rapporté que les femmes et les filles étaient particulièrement vulnérables face au risque de viol, de prostitution forcée et autres formes de violence sexuelle¹³⁰.

22. Depuis 2017, l'Italie et l'UE apportent leur aide aux GCL pour augmenter leur capacité à mener des recherches et opérations de sauvetage et pour empêcher les départs irréguliers par la route de la Méditerranée centrale¹³¹. Du fait de l'augmentation des interventions des GCL, le nombre de personnes rejoignant l'Italie depuis la Libye a diminué de manière significative¹³², alors que sur le nombre total de personnes qui tentent toujours la traversée, la proportion de personnes interceptées ou sauvées en mer par les GCL a augmenté¹³³. Comme les interceptions et opérations de sauvetage menées par les GCL se sont intensifiées, le nombre de personnes débarquées (et détenues) en Libye a également augmenté¹³⁴. Pendant les opérations de sauvetage/interceptions en mer, les GCL auraient été impliqués dans des violations de droits de l'homme de réfugiés, demandeurs d'asile et migrants¹³⁵, y compris le naufrage

¹²⁹ Mixed Migration Centre, *Fraught with Risk*, 11 mai 2018, <https://bit.ly/2uAmZYz>, p. 11; Lawyers for Justice in Libya, *Eliminate Racial Discrimination in Libya*, 21 mars 2018, <https://www.libyanjustice.org/news/eliminate-racial-discrimination-in-libya>.

¹³⁰ « Il est établi que ce ne sont pas seulement les passeurs, trafiquants et réseaux criminels qui se livrent systématiquement à des violences sexuelles contre des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, mais aussi, dans certains cas, des policiers et des gardes associés au Ministère de l'intérieur. Le Service de la lutte contre l'immigration illégale et les gardes-côtes sont également impliqués dans certains crimes. » ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits*, 23 mars 2018, S/2018/250, <http://undocs.org/fr/S/2018/250>, para. 47. "Migrant women held in detention centres are at particular risk, as they are often held in cells guarded by male guards, who have full access to the cells. In addition, several reports indicate that guards 'organise' rapes in the cells, and are involved in sexual exploitation and trafficking, using detention centres as brothels for forced prostitution. Other cases involve selling detained women as 'sex slaves' and sexual violence, including rape, perpetrated by individual members of the Coastguard in the context of search and rescue" (*Les femmes migrantes placées en centres de détention sont particulièrement vulnérables, car elles sont souvent détenues dans des cellules gardées par des hommes, qui ont un accès sans restriction aux cellules. De plus, plusieurs sources indiquent que les gardes « organisent » des viols dans les cellules, et qu'ils sont impliqués dans des activités d'exploitation et de trafic sexuels, utilisant les centres de détention comme des bordels de prostitution forcée. D'autres affaires concernent la vente de femmes détenues comme « esclaves sexuelles », et des violences sexuelles, y compris des viols, commis par des membres des gardes-côtes dans le cadre des opérations de recherche et sauvetage*) ; International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), *What Are the Protection Concerns for Migrants and Refugees in Libya?*, novembre 2017, <https://bit.ly/2MwD0pv>, pp. 5-6. Voir aussi IRC, *Pushing the Boundaries*, 11 juillet 2018, <https://bit.ly/2vrnPY1>, p. 13 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 7 mai 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/429>, para. 46 ; Mixed Migration Centre, *Fraught with Risk*, 11 mai 2018, <https://bit.ly/2uAmZYz>, p. 8. La violence sexuelle aurait aussi été utilisée comme forme de torture contre les hommes dans des centres de détention non-officiels ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits*, 23 mars 2018, S/2018/250, <http://undocs.org/fr/S/2018/250>, para. 47 ; Oxfam, *'You Aren't Human Anymore' – Migrants Expose the Harrowing Situation in Libya and the Impact of European Policies*, 9 août 2017, <https://bit.ly/2AWWzG0>, pp. 1, 3.

¹³¹ Commission européenne, *Route de la Méditerranée centrale: la Commission propose un plan d'action pour soutenir l'Italie, réduire la pression migratoire et renforcer la solidarité*, 4 juillet 2017, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-1882_fr.htm ; (*Memorandum of Understanding on Cooperation in the Fields of Development, the Fight Against Illegal Immigration, Human Trafficking and Fuel Smuggling and on Reinforcing the Security of Borders Between the State of Libya and the Italian Republic* (Protocole d'accord sur la coopération dans les domaines du développement, de la lutte contre l'immigration illégale, le trafic d'êtres humains et la contrebande de carburant et sur le renforcement de la sécurité aux frontières entre l'État libyen et la République italienne), 2 février 2017, <https://bit.ly/2NrWISG>).

¹³² La route de Méditerranée centrale est celle qui a connu le plus grand nombre d'arrivées en 2016, avec 181 436 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile arrivant en Italie par la mer. En 2017, 119 369 personnes sont arrivées, c'est-à-dire 34 % de moins que l'année précédente. Entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2018, 20 000 personnes sont arrivées en Italie par la mer. Pour des statistiques d'arrivées actualisées, voir : <https://data2.unhcr.org/en/situations/mediterranean/location/5205>.

¹³³ IRC, *Pushing the Boundaries*, 11 juillet 2018, <https://bit.ly/2vrnPY1>, p. 15 ; HCR, *Desperate Journeys January 2017 - March 2018*, avril 2018, <https://bit.ly/2EEqIX9>, pp. 4, 9 ; Refugees International, *Europe Continues to Fail Refugees and Migrants in Libya*, 15 avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55c5ce4.html>, p. 8. Voir aussi HCR, *Plus de 1500 décès en Méditerranée : Le HCR tire la sonnette d'alarme*, 3 août 2018, <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/8/5b67f57ba/1500-deces-mediterranee-hcr-tire-sonnette-dalarme.html>.

¹³⁴ Entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2018, les gardes-côtes libyens ont sauvé/intercepté au total 13 185 personnes à différents emplacements le long des côtes libyennes et les ont transférées vers des centres de détention (ce qui représente une hausse de 24,4 % par rapport à la même période de 2017) ; 552 personnes ont ainsi été sauvées/interceptées en août 2018, 2 167 en juillet et 3 453 en juin. Parmi celles débarquées entre janvier et août 2018, le HCR a identifié plus de 3 200 personnes possédant des nationalités leur permettant de s'enregistrer auprès du HCR en Libye, dont des ressortissants des pays suivants : l'Érythrée, le Soudan, la Somalie, l'Éthiopie, la Palestine et la Syrie. Le HCR et ses partenaires sont présents aux points de débarquement le long des côtes libyennes, fournissent une assistance vitale et assurent un suivi de la protection pour identifier les personnes relevant de la compétence du HCR ; HCR, *Libya: Activities at Disembarkation, Monthly Update*, août 2018, <https://bit.ly/2PZbkvB> ; HCR, *Activities at Disembarkation*, consulté le 2 septembre 2018, <https://bit.ly/2D6xmXm>. Suite à l'augmentation des interceptions en mer depuis juin 2018, il y a eu une forte hausse du nombre de réfugiés, demandeurs d'asile et migrants placés dans les centres de détention libyens déjà surpeuplés ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 36 ; Amnesty International, *Between the Devil and the Deep Blue Sea – Europe Fails Refugees and Migrants in the Central Mediterranean*, 8 août 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6c22694.html>, pp. 6, 18 ; MSF, *Stop Arbitrary Detention of Refugees and Migrants Disembarked in Libya*, 24 juillet 2018, <https://bit.ly/2LmjbVr>.

¹³⁵ « Les gardes-côtes sont aussi responsables de violations des droits humains et sont connus pour agir en complicité avec les réseaux de passeurs. Lors d'opérations d'interception, ils ont eu recours à des menaces et à des violences contre les réfugiés et les migrants qui se trouvaient à bord d'embarcations en détresse – ceux-là même qu'ils étaient censés secourir –, parfois pour les dépouiller de leurs rares

délibéré de bateaux à l'aide d'armes à feu¹³⁶. Les GCL ont également été accusés de connivence avec les réseaux de passeurs¹³⁷. En parallèle, les activités essentielles menées par les navires de sauvetage affrétés par des organisations non gouvernementales (ONG) ont été de plus en plus restreintes¹³⁸. Du fait de ces évolutions, le pourcentage de personnes mourant en mer est plus élevé qu'auparavant¹³⁹. Fin juin 2018, la région de recherche et de sauvetage libyenne a été officialisée, ce qui signifie que la Libye est au premier chef responsable de la coordination des opérations de recherche et sauvetage dans une zone s'étendant à environ 100 miles de certains des principaux sites de départ¹⁴⁰. La capacité des autorités libyennes à mener et coordonner de façon efficace et sûre les opérations de recherche et de sauvetage sur une zone aussi vaste resterait limitée du fait notamment de l'insuffisance de navires, du manque de capacité pour la coordination et du manque de systèmes de communication fiables¹⁴¹.

23. Depuis la fin de 2017, la communauté internationale a intensifié ses efforts pour faire rapatrier ou libérer des personnes en détention. Cependant, ces activités ne peuvent toucher qu'un nombre limité de personnes sur le total de la population réfugiée et migrante en Libye¹⁴². Depuis janvier 2017, plus de 30 000 personnes sont retournées dans leur pays d'origine grâce au programme des Retours Humanitaires Volontaires (RHV) géré par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)¹⁴³. La nature volontaire de ces retours a été remise en question, étant donné que la pratique de détention ne

effets personnels. Ils ont aussi mis des vies en danger et causé la mort d'un certain nombre de personnes en agissant au mépris flagrant des protocoles et des normes de base en matière de sécurité » ; Amnesty International, *Violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe*, 11 décembre 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017FRENCH.PDF>, p. 9. En juin 2018, le nom d'Abd Al Rahman Al-Milad, chef de l'unité de gardes-côtes de Zawiya, a été ajouté à la liste des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU, car son unité est « constamment mêlée à des affaires de violence contre les migrants » ; Service ONU Info, *As Security Council Imposes Sanctions on Six Human Traffickers in Libya, UN Chief Calls for more Accountability*, 8 juin 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b64659e4.html>. Voir aussi Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits*, 23 mars 2018, S/2018/250, <http://undocs.org/fr/S/2018/250>, para. 47 ; HRW, *Libye : L'impunité encourage la violence*, 18 janvier 2018, <https://www.hrw.org/fr/news/2018/01/18/libye-limpunite-encourage-la-violence> ; HCDH, *Returned Migrants Are Being Robbed, Raped and Murdered in Libya*, 8 septembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b5598dd4.html>. Voir aussi plus haut, note de bas de page 130.

¹³⁶ Conseil de sécurité de l'ONU, *Lettre datée du 1^{er} juin 2017 par le groupe d'experts sur la Lybie*, juin 2017, https://digitallibrary.un.org/record/1288668/files/S_2017_466-FR.pdf, paras 104-105.

¹³⁷ « Ainsi, le plus souvent, les gardes-côtes laissent les bateaux partir en échange d'une somme d'argent. » ; Amnesty International, *Violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe*, 11 décembre 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017FRENCH.PDF>, p. 9. Voir aussi Jamestown Monitor, *Libya's Rogue Militias Keep the Country from Tackling Human Trafficking*, 26 février 2018, <https://bit.ly/2LTQqeu> ; The Independent, *UK-Supported Libyan Forces 'Taking Bribes to Free Detained Migrants' after Pushing Boats Back to Shore*, 25 octobre 2017, <https://ind.pn/2un8fve>.

¹³⁸ Amnesty International, *Between the Devil and the Deep Blue Sea – Europe Fails Refugees and Migrants in the Central Mediterranean*, 8 août 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6c22694.html>, pp. 7-1 ; MSF, *Drownings Skyrocket as European Governments Block Humanitarian Assistance*, 12 juillet 2018, <https://bit.ly/2NEMJvU>.

¹³⁹ « Cette année, plus de 1 500 personnes ont déjà trouvé la mort par noyade ou sont portées disparues en Méditerranée. Sur l'itinéraire de la Méditerranée centrale tout particulièrement, le taux de pertes de vies humaines a triplé et s'élève aujourd'hui à un décès pour 17 personnes qui tentent de traverser, contre un sur 43 durant la même période en 2017. » ; HCR, *Le HCR se félicite de la décision pour les passagers de l'Aquarius ; souligne la nécessité d'une approche plus prévisible pour les débarquements*, 15 août 2018, <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/8/5b73e613a/hcr-felicite-decision-passagers-laquarius-souligne-necessite-dune-approche.html>.

« Le HCR est particulièrement préoccupé par l'impact d'une capacité de recherche et de sauvetage plus limitée si on décourage les bateaux à répondre aux appels de détresse par crainte de refus de débarquer les personnes secourues. Les ONG, en particulier, se sont dites préoccupées par les restrictions imposées à leur capacité de mener des opérations de recherche et de sauvetage, en raison des limitations imposées à leurs déplacements et de la menace d'éventuelles actions en justice. » ; HCR, *Baisse des arrivées et taux accru de mortalité en Méditerranée : Le HCR appelle à intensifier les opérations de recherche et sauvetage en mer*, 6 juillet 2018, <http://unhcr.org/5b3f270a4>. Voir aussi OIM, *Missing Migrants*, consulté le 3 septembre 2018, <http://missingmigrants.iom.int/region/mediterranean>.

¹⁴⁰ Euronews, *Prompted by EU, Libya Quietly Claims Right to Order Rescuers to Return Fleeting Migrants*, 6 juillet 2018, <https://bit.ly/2uk15dr> ; Vita (en italien), *La Libia Ha Dichiarato la Sua Zona SAR: Lo Conferma l'IMO*, 28 juin 2018, <https://bit.ly/2KQOjT>.

¹⁴¹ La Libye doit encore constituer un centre de coordination du sauvetage en mer (MRCC), qui devrait être opérationnel en 2020 ; HRW, *UE/Italie/Libye : Les querelles autour des opérations de sauvetage mettent des vies en péril*, 25 juillet 2018, <https://www.hrw.org/fr/news/2018/07/25/ue/italie/libye-les-querelles-autour-des-operations-de-sauvetage-mettent-des-vies-en>. Voir aussi The Independent, *Libya's Coastguard Says It Has Intercepted more than 570 Refugees Bound for Europe*, 2 août 2018, <https://ind.pn/2OD25jS> ; European Council on Refugees and Exiles (ECRE), *Italy Pushes ahead with "Salvini Plan" to Bolster Libyan Coast Guard in Fight Against "Illegal Migration"*, 6 juillet 2018, <https://bit.ly/2NMWPtD> ; Deutsche Welle, *Italy Gives Libya Ships, Equipment as more Migrants Reported Lost*, 3 juillet 2018, <https://p.dw.com/p/30i96>.

¹⁴² Les tensions dans les centres de détention augmentent car les réfugiés et les migrants sont mécontents de l'absence de solutions ; informations HCR, août 2018. Voir plus haut, note de bas de page 122.

¹⁴³ Dont 19 370 personnes en 2017 et 10 950 personnes entre janvier et juillet 2018 ; OIM, *Les retours humanitaires volontaires de l'OIM se poursuivent en Libye tandis que le nombre de migrants détenus monte en flèche*, 10 août 2018, <https://www.iom.int/fr/news/les-retours-humanitaires-volontaires-de-loim-se-poursuivent-en-libye-tandis-que-le-nombre-de> ; OIM, *Voluntary Humanitarian Return Flights Resume January 1 as UN Migration Agency Continues Efforts to Assist Migrants in Libya*, 3 janvier 2018, <https://bit.ly/2FcZdpl>.

laisse souvent aucune autre alternative¹⁴⁴. Cependant, le rôle fondamental que joue l'OIM et sa capacité à soutenir le retour vers leur pays d'origine de migrants en détresse ne sont pas remis en cause. En novembre 2017, le HCR a lancé le Mécanisme de transit d'urgence (MTU) pour évacuer les personnes les plus vulnérables parmi celles relevant de son mandat¹⁴⁵. Le HCR et le ministère libyen de l'Intérieur se sont engagés à ouvrir un nouveau Centre de transit et de départ (CTD), qui permettrait d'accélérer le processus visant à trouver des solutions dans des pays tiers et d'offrir aux personnes relevant de la compétence du HCR une alternative cruciale à la détention pendant l'examen de leur dossier¹⁴⁶. Le HCR a observé une augmentation du nombre de demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR en Libye essayant de traverser la mer Méditerranée, qui résulterait du manque de solutions offertes dans le pays¹⁴⁷.

Déplacements internes et externes

24. La Libye aurait l'un des niveaux de déplacements par habitant des plus élevés d'Afrique¹⁴⁸, et les déplacements internes seraient devenus « *un élément permanent de la vie de beaucoup de Libyens* »¹⁴⁹. Mi-2014, alors que la violence s'aggravait, environ 400 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays¹⁵⁰. Bien que beaucoup d'entre elles soient rentrées depuis¹⁵¹, d'autres ont été de nouveau déplacées à cause de l'escalade périodique des conflits armés¹⁵². En juin 2018, plus de 192 500 personnes étaient

¹⁴⁴ MSF, *Stop Arbitrary Detention of Refugees and Migrants Disembarked in Libya*, 24 juillet 2018, <https://bit.ly/2LmjbVr> ; Refugees International, *Europe Continues to Fail Refugees and Migrants in Libya*, 15 avril 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55c5ce4.html>, pp. 16-17.

¹⁴⁵ Entre novembre 2017 et le 31 août 2018, le HCR a évacué 1 858 personnes de Libye (1 536 vers le Niger, 312 vers l'Italie et 10 vers la Roumanie). Ces évacuations permettent de sortir des personnes vulnérables des centres de détention libyens pour les transférer vers des environnements sûrs et dignes en attendant que leurs cas soient traités et que des solutions comme la réinstallation ou le regroupement familial leur soient proposées. En septembre 2017, le HCR a demandé que 40 000 places de réinstallation soient ouvertes à des réfugiés se trouvant dans 15 pays situés le long de la route de la Méditerranée centrale. Depuis le 13 août 2018, douze États (l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, l'Italie, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse) se sont engagés à créer 3 886 places de réinstallation pour répondre à la situation Libye-Niger. De ce total, 1 090 places seront utilisées pour des réinstallations directes depuis la Libye, et le reste sera réparti entre des personnes évacuées de Libye et des réfugiés enregistrés au Niger. Depuis le 1^{er} septembre 2017, 797 dossiers de réinstallation ont été présentés dans huit États (l'Allemagne, le Canada, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse). Au total, 70 personnes ont quitté la Libye pour être réinstallées directement au Canada, en France, en Suède et aux Pays-Bas ; HCR, *UNHCR Flash Update Libya (17 - 24 August 2018)*, 24 août 2018, <https://bit.ly/2NxY9A9> ; HCR, *Situation en Méditerranée centrale : le HCR demande 40 000 places de réinstallation supplémentaires*, 11 septembre 2017, <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2017/9/59b7744ea/situation-mediterranee-centrale-hcr-demande-40-000-places-reinstallation.html>.

¹⁴⁶ HCR, *UNHCR Flash Update Libya (17 - 24 August 2018)*, 24 août 2018, <https://bit.ly/2NxY9A9>. Au moment de la rédaction, aucune date de lancement n'avait été prévue.

¹⁴⁷ HCR, *UNHCR Flash Update Libya (28 June – 6 July 2018)*, 6 juillet 2018, <https://bit.ly/2J3tUxX>.

¹⁴⁸ Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), *2017 Africa Report on Internal Displacement*, 6 décembre 2017, <https://bit.ly/2HSgplf>, p. 21. On estime que les déplacés internes représentent entre 2 et 3 % de la population ; Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, p. 1.

¹⁴⁹ Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, p. 1. De nombreuses PDI auraient été déplacées à plusieurs reprises depuis 2011 ; OIM, *DTM Libya | IDP & Returnee Report, Round 20 | May - June 2018*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx> (ci-après : IOM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>), p. 10.

¹⁵⁰ Ce qui équivaut à 6 ou 7 % de la population du pays Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, para. 6.

¹⁵¹ Entre le début de l'année 2016 et juin 2018, plus de 372 000 PDI sont retournées dans leur communauté d'origine ; OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>, p. 3. Voir aussi BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <https://bit.ly/2ugDPux>, pp. 5, 13.

¹⁵² « *L'intensification périodique, mais de plus en plus fréquente, du conflit armé provoque des déplacements (...)* » ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, para. 63. Fin août 2018, au moins 9 200 personnes ont été déplacées à cause de l'intensification des combats dans les quartiers touchés du sud de Tripoli ; OIM, *DTM Libya - Tripoli Flash Update (01 September 2018)*, 1^{er} septembre 2018, <https://bit.ly/2Q1zOnV>. En mai-juin 2018, les combats entre groupes armés tribaux dans le sud auraient provoqué le déplacement de plus de 3 000 personnes ; OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>, p. 4. Au cours de la même période, plus de 19 000 personnes ont été déplacées à la suite d'affrontements à Derna ; OIM, *Derna Flash Update #4*, 14 juin 2018, <https://bit.ly/2KKHyvE>. En 2017, plus de 20 000 nouvelles personnes ont été déplacées ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <https://bit.ly/2ugDPux>, pp. 5, 13.

toujours déplacées¹⁵³, plus de la moitié d'entre elles étaient des enfants¹⁵⁴. Les principaux motifs de déplacement seraient le conflit armé, les violations des droits de l'homme, et la persécution basée sur une affiliation politique imputée¹⁵⁵.

25. L'assistance aux PDI et leur protection seraient inadéquates à cause de défaillances dans les capacités de l'État, de l'absence d'accès durable et régulier à l'aide humanitaire, du caractère limité des mécanismes de coordination et d'un manque de soutien international¹⁵⁶. De nombreuses PDI n'ont actuellement aucune perspective de rentrer chez elles, pour plusieurs raisons : conflit en cours ou insécurité, destruction ou dommages causés aux maisons et infrastructures de base, présence de restes d'explosifs de guerre et peur d'être victimes de violations des droits de l'homme de la part de groupes armés présents dans leur région d'origine¹⁵⁷. Selon certaines sources, les communautés de retour, les groupes armés et les autorités locales empêcheraient également les PDI de rentrer à cause de leur opinion politique (imputée) ou de leur affiliation à des groupes « terroristes » ou à l'ancien gouvernement Kadhafi¹⁵⁸.

26. Un nombre croissant de Libyens, y compris des PDI, chercheraient à quitter le pays¹⁵⁹.

Situation humanitaire

27. Le conflit actuel et l'impasse politique ont provoqué une nouvelle détérioration de la situation humanitaire dans tous les secteurs en Libye¹⁶⁰. En mars 2018, le nombre de personnes ayant besoin

¹⁵³ Le nombre le plus important de PDI se trouverait à Benghazi (29 790 personnes) et Sebha (22 955 personnes) ; OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>, pp. 3, 6. “(...) the actual total number of those affected by internal displacement is difficult to estimate, as many internally displaced persons seek anonymity due to fears for their safety and security, and some leave the country to find safety and protection elsewhere” [(...) le véritable nombre total des personnes touchées par le déplacement interne est difficile à évaluer, beaucoup de déplacés internes demandant à rester anonymes car ils craignent pour leur sûreté et sécurité, et certains quittent le pays afin de trouver sécurité et protection ailleurs] ; Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, para. 26.

¹⁵⁴ OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>, p. 11.

¹⁵⁵ La majorité (84 %) des PDI ont été déplacées à cause de menaces/craintes d'un conflit général et de la présence de groupes armés ; 14 % l'ont été principalement à cause d'autres questions liées à la sécurité, et les 2 % restantes ont été déplacées à cause de facteurs économiques ; OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>, pp. 3, 9. “Internal displacement in Libya is characterized by a combination of major displacement movements due to armed conflict as well as urban-to-urban and multiple displacement of individuals and families from different localities due to human rights violations and persecution based on perceived political and ideological affiliations” (Les déplacements internes en Libye se caractérisent par une combinaison de déplacements majeurs ayant pour cause des conflits armés, et de déplacements de ville en ville et déplacements multiples d'individus et de familles venant de différentes localités occasionnés par des violations des droits humains et des persécutions basées sur des affiliations politiques et idéologiques présumées) ; Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, para. 26. Voir aussi HCR, *Libya: Protection – Situation Overview January - February 2018*, 15 mars 2018, <https://bit.ly/2Hzfaeb>.

¹⁵⁶ HCDH, *End of Mission Statement by the United Nations Special Rapporteur on the Human Rights of IDPs, Ms. Cecilia Jimenez-Damary, upon Conclusion of Her Official Visit to Libya – 25 to 31 January 2018*, 2 février 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55ba1bd.html>. Sur la question des conditions humanitaires des PDI, voir « Situation humanitaire ».

¹⁵⁷ Selon la matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM) de l'OIM, dans 69 % des municipalités, les PDI seraient dans l'incapacité de retourner chez eux à cause de la peur d'un conflit en cours et de la présence de groupes armés ; OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>, p. 9. Voir aussi HCR, *Internally Displaced Persons from Benghazi*, mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6abebf4.html>, p. 2 ; Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, paras 38, 50, 53.

¹⁵⁸ Voir plus haut para. 13.

¹⁵⁹ Parmi les motifs de départ figurent l'insécurité croissante, y compris les menaces terroristes et les enlèvements ; le manque de services de base et de perspectives d'emploi ; des raisons médicales et l'impossibilité de recevoir des traitements en Libye ; et le regroupement familial en Europe ; HCR, *Libya: Protection – Situation Overview January - February 2018*, 15 mars 2018, <https://bit.ly/2Hzfaeb>. Voir aussi Refugees Deeply, *Why Libyans Are Turning to Smugglers to Escape*, 5 juillet 2018, <https://bit.ly/2KSfMjv> ; Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, p. 1 et para. 41.

¹⁶⁰ Selon le Coordinateur humanitaire en Libye, Maria Ribeiro, “Libya continues to suffer from the impact of a protracted political crisis, which leads to outbreaks of violence, displacement and a general worsening of people's living conditions. Availability and affordability of food, fuel, water and sanitation, electricity and medical supplies have decreased and the provision of health care and public services continues to decline, thus exacerbating the humanitarian situation over the past year” (La Libye continue de souffrir des conséquences d'une crise politique prolongée, qui conduit à des explosions de violence, des déplacements et une détérioration générale des conditions de vie de la population. La nourriture, l'essence, l'eau et l'assainissement, l'électricité et les équipements médicaux sont de moins en moins accessibles et abordables. La prestation des soins de santé et des services publics continue de diminuer, ce qui a aggravé la situation humanitaire au cours de l'année écoulée) ; BCAF, *2018 Libya Humanitarian Response Plan (January - December 2018)*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b644a484.html>, p. 4. Voir aussi Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 24 août 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/780>, paras 63, 84 ; Programme Alimentaire Mondial (PAM), *WFP Libya Country Brief, June 2018*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2McvTT0>, p. 1.

d'une assistance et d'une protection humanitaires vitales était estimé à 1,1 million, dont 378 000 enfants et 307 000 femmes en âge de procréer¹⁶¹. Les financements alloués à l'aide humanitaire restent faibles, ce qui limite encore l'accès crucial aux services de base et la disponibilité de ces services pour les personnes qui en ont besoin¹⁶². Les zones de conflit¹⁶³ ainsi que les zones dans lesquelles les perspectives économiques et les possibilités d'existence ont été désorganisées et détériorées et qui voient arriver un grand nombre de rapatriés, de PDI, de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile seraient parmi celles qui ont les besoins les plus urgents dans de multiples secteurs¹⁶⁴. La très grande instabilité de la situation sécuritaire et politique entrave l'accès durable à l'aide humanitaire¹⁶⁵, si bien que les besoins urgents des communautés les plus vulnérables¹⁶⁶, en particulier les PDI, demandeurs d'asile, réfugiés et migrants, ne sont pas satisfaits¹⁶⁷.

28. **Sécurité alimentaire** : En mars 2018, 175 000 personnes auraient nécessité une aide alimentaire¹⁶⁸. De mauvaises stratégies d'adaptation comme la diminution du nombre de repas quotidiens et la réduction de dépenses non liées à la nourriture comme la santé ou l'éducation seraient courantes¹⁶⁹. À cause d'un accès limité aux ports et du blocage des routes, les importations de nourriture en Libye ont diminué, ce qui a provoqué une forte hausse des prix des denrées alimentaires¹⁷⁰.

¹⁶¹ UNICEF, *Libya Humanitarian Situation Report Mid-Year 2018*, 27 juillet 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6ac2124.html>, pp. 1, 2 ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 5.

¹⁶² Depuis le 31 août 2018, selon le Service de Suivi Financier de l'ONU (FTS), le Plan de réponse humanitaire en Libye de 2018 (Libya 2018 Humanitarian Response Plan) fait face à un manque de financement correspondant à 77,5 % (soit l'équivalent de 242,4 millions USD) de besoins non satisfaits ; FTS, *Response Plan/Appeal Snapshot for 2018*, consulté le 3 septembre 2018, <https://bit.ly/2uhhVZd>.

¹⁶³ Par exemple, en mai 2018, l'escalade des combats autour de la ville de Derna en état de siège a provoqué une grave détérioration de la situation humanitaire, avec des rapports faisant état d'un manque critique de nourriture, d'eau et de médicaments : Amnesty International, *Libya Protect Civilians under Siege in Derna*, 11 juin 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6428ad4.html> ; BCAH, *Libya | Derna Flash Update #7*, 11 juin 2018, <https://bit.ly/2zDqEtR> ; HCDH, *Press Briefing Note on Libya – Escalating Risks*, 8 juin 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b559f0d4.html>.

¹⁶⁴ Six « mantikas » (régions) ont été identifiées comme étant les plus touchées : Syrte, Ghat, Derna, Benghazi, Aljbara et Zwara ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, pp. 28-30. Voir aussi REACH, *Key Challenges and Coping Mechanisms*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>, p. 25.

¹⁶⁵ BCAH, *Middle East and North Africa: Annual Access Snapshot, January - December 2017*, 28 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6ac3e04.html> ; BCAH, *2018 Libya Humanitarian Response Plan (January - December 2018)*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b644a484.html>, p. 19 ; BCAH, *End of Mission Statement by the United Nations Special Rapporteur on the Human Rights of IDPs, Ms. Cecilia Jimenez-Damary, upon Conclusion of Her Official Visit to Libya – 25 to 31 January 2018*, 2 février 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b55ba1bd.html>.

¹⁶⁶ Les partenaires humanitaires ont identifié les groupes de population suivants comme étant ceux qui ont le plus besoin d'assistance humanitaire : les personnes vivant dans des régions touchées par un conflit, ou dans des zones présentant des risques de présence d'explosifs, ou des zones difficiles d'accès ; les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, y compris ceux se trouvant dans des centres de détention ; les personnes souffrant de maladies chroniques, de handicaps ou de troubles mentaux ; les PDI vivant dans des logements loués ou des centres d'hébergement collectif ; les rapatriés (pendant les trois premiers mois suivant leur retour) ; les communautés d'accueil surchargées ; les femmes enceintes ; les ménages dirigés par des femmes ; les enfants et les jeunes ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, pp. 31-34.

¹⁶⁷ “Internally displaced people, refugees and migrants, as well as returnees and non-displaced Libyans in the worst affected areas are assessed as in most need of humanitarian assistance” (*Les personnes déplacées internes, les réfugiés et les migrants, ainsi que les rapatriés et les Libyens non déplacés dans les zones les plus durement touchées, sont considérés comme étant ceux qui ont le plus besoin d'assistance humanitaire*) ; BCAH, *Libya*, consulté le 3 septembre 2018, <https://www.unocha.org/middle-east-and-north-africa-romena/libya>. Voir aussi Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, paras 18-24 ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, pp. 13-14. De nombreuses PDI auraient perdu ou abandonné les documents personnels nécessaires pour avoir accès à des services, à une assistance et à un emploi. Toutefois, pour des raisons de sécurité ou pour d'autres motifs, ils ne peuvent pas retourner dans leur région d'origine pour faire renouveler leurs documents d'identité ; Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, para. 29. Voir aussi Reuters, *Benghazi's Displaced: A Litmus Test for Libya*, 17 mai 2018, <https://reut.rs/2wQCdwg> ; HCR, *Internally Displaced Persons from Benghazi*, mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6abebf4.html>, p. 1.

¹⁶⁸ Ceux étant considérés comme les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire incluent les PDI, les rapatriés et les réfugiés, et en particulier les ménages dirigés par des femmes sans emploi ; PAM, *WFP Libya Country Brief, June 2018*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2McvTT0>, p. 1.

¹⁶⁹ PAM, *WFP Libya Country Brief, June 2018*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2McvTT0>, p. 1 ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 22 ; REACH, *Key Challenges and Coping Mechanisms*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>, pp. 2, 15.

¹⁷⁰ Le prix de nombreuses denrées de base (par exemple le riz et la farine de blé) aurait augmenté dans des proportions pouvant aller jusqu'à 200 % par rapport à leurs niveaux d'avant le conflit ; *WFP Libya Country Brief, June 2018*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2McvTT0>, p. 1. En mai-juin 2018, dans 95 municipalités sur 100, la nourriture a été jugée trop chère pour les PDI ; OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>, p. 20.

29. **Moyens de subsistance** : Malgré de relatives améliorations du Produit intérieur brut libyen depuis le début de 2018¹⁷¹, la situation économique générale continuerait de se détériorer et le revenu de la population aurait diminué alors que le coût de la vie a considérablement augmenté¹⁷². Les conditions de vie seraient en train de se détériorer à cause du peu de services de base fournis et de la hausse des prix des matières premières¹⁷³. Selon certains rapports, les personnes vulnérables sont de plus en plus contraintes de réduire les dépenses qu'elles consacrent à la nourriture, à l'éducation et à la santé¹⁷⁴.
30. **Santé** : Le système de santé se serait détérioré au point d'être au bord de l'effondrement¹⁷⁵. Un certain nombre d'infrastructures de santé auraient été fermées, particulièrement dans les zones de conflit¹⁷⁶. Il a été rapporté que des groupes armés attaquent le personnel et les infrastructures médicaux, et qu'ils en dérangent et perturbent le travail¹⁷⁷. Alors que les besoins médicaux, notamment du fait des blessures liées au conflit, continuent d'augmenter, on observe une pénurie de médicaments, de fournitures et d'équipements médicaux, ainsi qu'un manque critique de personnel spécialisé et qualifié¹⁷⁸. Les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies chroniques, handicapées et présentant des problèmes de santé mentale seraient particulièrement vulnérables compte tenu de la capacité limitée des services de

¹⁷¹ Il y aurait eu une relative amélioration de la stabilité macroéconomique grâce à la hausse des prix du pétrole, mais elle a été contrebalancée par la très mauvaise gestion des fonds publics signalée par plusieurs rapports ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Mission d'appui des Nations Unies en Libye*, 7 mai 2018, <http://undocs.org/fr/S/2018/429>, paras 20-24. Voir aussi PAM, *Libya: Safety Nets Alert Platform (SNAP) Country Dashboard – May 2018*, 31 mai 2018, <https://bit.ly/2uoumkW> ; REACH, *Key Challenges and Coping Mechanisms*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>, p. 3.

¹⁷² “The economic situation continues to deteriorate: inflation, the devaluation of the Libyan dinar on the black market, and cash shortages have all led to reduced purchasing power of the Libyan population – especially those already affected by the conflict, further deepening vulnerabilities” (*La situation économique continue de se dégrader : l'inflation, la dévaluation du dinar libyen sur le marché noir et les pénuries de liquidités ont toutes provoqué une baisse du pouvoir d'achat de la population libyenne – surtout de la population déjà affectée par le conflit, ce qui aggrave les vulnérabilités*) ; BCAF, *2018 Libya Humanitarian Response Plan (January - December 2018)*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b644a484.html>, p. 6.

¹⁷³ BCAF, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, pp. 19-21 ; Atlantic Council, *Libya's Constitution is the Minimum Requirement for Elections*, 1^{er} février 2018, <https://bit.ly/2EAu0g1> ; REACH, *Key Challenges and Coping Mechanisms*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>, pp. 1, 13, 14.

¹⁷⁴ PAM, *WFP Libya: Country Brief*, avril 2018, <https://bit.ly/2yO4rsh>, p. 1 ; BCAF, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 21 ; REACH, *Refugees and Migrants' Access to Resources, Healthcare and Housing*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>, pp. 2, 15.

¹⁷⁵ “The public health system has deteriorated – almost 75% of health facilities are closed or are only partially functioning” (*Le système public de santé s'est détérioré – près de 75% des infrastructures de santé sont fermées ou ne fonctionnent que partiellement*) ; Safeguarding, *Violence on the Front Line: Attacks on Health Care in 2017*, 21 mai 2018, <https://bit.ly/2KEfp4Y>, p. 31. Voir aussi BCAF, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 15-16 ; HRW, *Libya: Displaced Benghazi Families Prevented From Return*, 1^{er} février 2018, <http://www.refworld.org/docid/5a8eb100a.html> ; UNICEF, *Libya: Humanitarian Situation Report 2017*, 22 janvier 2018, <https://uni.cf/2n1Aoo7>.

¹⁷⁶ Selon un sondage mené par l'OMS et le ministère de la Santé libyen, 17 des 97 hôpitaux sont fermés et seulement quatre hôpitaux peuvent fonctionner à 75-80 % de leur capacité. En outre, plus de 20 % des infrastructures de soins de santé de base sont fermées, et les autres ne sont pas en état de fournir des services ; OMS, *2017 Review of Health Sector in Libya*, 31 décembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b644bd84.html>, p. 1. Voir aussi BCAF, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 15.

¹⁷⁷ OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>. Voir aussi HCDH, *Libya: Health-Care under Attack*, 22 mai 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b559c944.html> ; Safeguarding, *Violence on the Front Line: Attacks on Health Care in 2017*, 21 mai 2018, <https://bit.ly/2KEfp4Y>, p. 31 ; BCAF, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 7. Voir aussi plus haut para. 8.

¹⁷⁸ En mai-juin 2018, l'accès aux médicaments était indiqué comme irrégulier dans 94 % des municipalités ; OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>, p. 18. Voir aussi Reuters, *Libyan Cancer Clinic Relies on Donors to Treat Patients*, 6 août 2018, <https://reut.rs/2vCxrHY> ; BCAF, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, pp. 16, 43 ; UNICEF, *Libya: Humanitarian Situation Report 2017*, 22 janvier 2018, <https://uni.cf/2n1Aoo7>.

santé¹⁷⁹. L'accès à la santé pour les PDI, rapatriés, réfugiés et migrants¹⁸⁰ reste limité¹⁸¹. L'abus d'alcool et de drogue serait en hausse depuis le début du conflit¹⁸².

31. **Logement** : Les logements et les infrastructures, particulièrement dans les zones côtières, ont connu d'importants niveaux de destruction à cause des vagues de conflits qui se sont succédées depuis 2011¹⁸³. En conséquence, des milliers de personnes, des PDI pour la plupart, vivraient dans des conditions insalubres dans des immeubles endommagés et/ou inachevés¹⁸⁴. Les demandeurs d'asile, réfugiés et migrants rencontreraient des difficultés particulières pour avoir un accès adéquat à un toit à cause de leur situation irrégulière en Libye¹⁸⁵.
32. **Éducation** : Bien que la fréquentation scolaire générale soit indiquée comme étant en hausse, des problèmes persistent, notamment parce que des écoles ont été endommagées et/ou détruites¹⁸⁶. Des cas d'enlèvements et d'autres attaques menées par des groupes armés contre les enfants, le personnel enseignant et les écoles ont été rapportés¹⁸⁷. Compte tenu de la situation économique, la cherté des services éducatifs est citée comme un obstacle à l'éducation, particulièrement pour les PDI¹⁸⁸.
33. **Eau, assainissement, gaz et électricité** : Les services publics ont été désorganisés et les infrastructures se sont détériorées, avec des conséquences très lourdes sur l'accès aux services de santé, à l'électricité,

¹⁷⁹ Par exemple, les soins de santé mentale et les services de planning familial seraient totalement indisponibles dans le sud et disponibles dans seulement 1 % de toutes les structures de santé dans les autres parties du pays ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, pp. 7, 33, 34.

¹⁸⁰ "Without legal documents validating their status migrants and refugees are often excluded from social security mechanisms and denied access to basic services. Migrants and refugees in Libya suffer from very limited access to primary medical care, mental health care and emergency medical intervention, including clinical management of Sexual and Gender Based Violence (SGBV) survivors" (*Faute de documents juridiques attestant de leur statut, les migrants et les réfugiés sont souvent exclus des mécanismes de sécurité sociale et se voient refuser l'accès aux services de base. Les migrants et les réfugiés en Libye souffrent d'un accès très limité aux soins de santé de base, aux soins de santé mentale, et aux interventions médicales d'urgence, y compris en ce qui concerne la gestion clinique des victimes de violence sexuelle et existe*) ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 43. "Migrants found to have a communicable disease (e.g. tuberculosis) are detained. This means most migrants are reluctant to use public health services for fear of being sent to detention centres" (*Les migrants diagnostiqués comme ayant une maladie contagieuse (la tuberculose par exemple) sont placés en détention. Cela signifie que la plupart des migrants craignent d'utiliser les services publics de santé, de peur d'être envoyés dans des centres de détention*) ; IRC, *Pushing the Boundaries*, 11 juillet 2018, <https://bit.ly/2vmPY1>, p. 12. Voir aussi HCR, *UNHCR Libya Fact Sheet (April 2018)*, 13 avril 2018, <https://bit.ly/2Kfg8SBP>, p. 3 ; REACH, *Refugees and Migrants' Access to Resources, Healthcare and Housing*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>, pp. 1, 21-24.

¹⁸¹ BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 43 ; OMS, *2017 Review of Health Sector in Libya*, 31 décembre 2017, <http://www.refworld.org/docid/5b644bd84.html>, p. 1.

¹⁸² OMS, *Who Is where, when, Doing what (4WS) in Mental Health and Psychosocial Support*, 2017, <https://bit.ly/2AE2Iqs>, p. 19.

¹⁸³ Dans la ville de Syrte par exemple, plus de 2 500 maisons auraient été détruites à cause du conflit de 2016 ; HCR, *UNHCR Flash Update Libya (3 - 9 August 2018)*, 9 août 2018, <https://bit.ly/2NAhHnA>. Trois districts du centre de Syrte (Campo, Giza, et Syrte 3) seraient toujours vides de leurs habitants à cause de destructions massives ; IRIN, *In Libya, a City once Run by Islamic State Struggles to Start again*, 21 août 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b87f0154.html>.

¹⁸⁴ Alors que la majorité des PDI vivent dans des logements privés, 16 % d'entre elles vivent dans des logements publics ou non officiels ; OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>, p. 12. Voir aussi Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, para. 36 ; REACH, *Refugees and Migrants' Access to Resources, Healthcare and Housing*, December 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>, p. 2.

¹⁸⁵ Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des PDI*, 10 mai 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/131/74/PDF/G1813174.pdf?OpenElement>, paras 35-36 ; HCR, *Libya: Protection – Situation Overview, January-February 2018*, 29 mars 2018, <https://bit.ly/2Hzfaeb> ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 44 ; REACH, *Refugees and Migrants' Access to Resources, Healthcare and Housing*, décembre 2017, <https://bit.ly/2KfgC6K>, pp. 1, 18-21.

¹⁸⁶ Un total de 489 écoles auraient été touchées par la crise, dont 40 ont été complètement détruites et 26 accueilleraient des PDI. Cela concerne environ 244 500 écoliers libyens auxquels s'ajoutent 160 178 écoliers réfugiés et migrants ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 41. Selon la matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix, DTM*) de l'OIM, 97 % des municipalités ont indiqué que la majorité des écoliers fréquentaient les établissements. Les 3 % restants ont fait état d'une fréquentation irrégulière à Derna, Ubari, Jenzour et Hrawa ; OIM, *DTM Libya – IDP & Returnee Report*, 30 juin 2018, <https://bit.ly/2vm58Vx>, pp. 4, 17.

¹⁸⁷ Selon le Ministre libyen de l'éducation, Osman Abdel Jalil, "[S]ome schools have stopped operating altogether and others are in a very bad condition. A rising pitch of violence in those areas makes continuing the educational process impossible. Going to work for the teachers and attending classes for the students is a heroic mission" (*Certaines écoles ont totalement arrêté de fonctionner, et d'autres se trouvent dans de très mauvaises conditions. La recrudescence de la violence dans ces zones rend la continuité du processus éducatif impossible. Aller au travail pour les professeurs et aller en cours pour les étudiants relève de l'héroïsme*) ; Their World, *Libyans Shocked as Bodies of Children Kidnapped on Their Way to School are Found*, 9 avril 2018, <https://bit.ly/2K03T80>. Voir aussi OCHA, *Protection of Women and Children Snapshot*, 28 mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6449314.html>. Voir aussi plus haut paras 8 et 11.

¹⁸⁸ BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 41 ; Agency for Technical Cooperation and Development (ACTED), *Multi-Sector Needs Assessment in Selected IDP Camps and Informal Settlements, Benghazi Libya*, janvier 2018, <https://bit.ly/2tFt70m>, pp. 4, 5.

au gaz, aux services d'assainissement et à l'eau potable¹⁸⁹. L'ONU a exprimé sa préoccupation quant à l'effondrement potentiel du système d'approvisionnement en eau faute d'un entretien indispensable¹⁹⁰. Les fréquentes coupures d'électricité qui se produisent quasi-quotidiennement restent un problème pour de nombreux foyers¹⁹¹.

Accès au territoire et protection internationale

34. Alors que la situation en Libye demeure instable et incertaine, le HCR appelle tous les pays à permettre aux civils (ressortissants libyens, anciens résidents de Libye et ressortissants de pays tiers) fuyant la Libye d'accéder à leurs territoires.
35. Toutes les demandes présentées par des ressortissants libyens et résidents habituels en Libye recherchant une protection internationale devraient être traitées de façon juste et efficace, conformément au droit international et régional des réfugiés¹⁹². Pour les personnes dont la demande avait été rejetée avant les événements récents, la situation actuelle pourrait, en fonction du contexte individuel, donner lieu à des changements de circonstances qui devraient être pris en compte si une nouvelle demande d'asile était déposée. Le HCR considère que les personnes ayant été directement touchées par les développements intervenus depuis 2011 peuvent être particulièrement menacées de persécution ou d'autres formes de préjudice grave, notamment : les opposants à l'une des parties au conflit (ou les personnes perçues comme telles) ; les représentants de l'administration et les hommes politiques ; les membres de l'appareil judiciaire et les personnes chargées du maintien de l'ordre ; les membres de certaines minorités religieuses, ethniques ou tribales ; les personnes perçues comme contrevenant aux mœurs publiques » ; les professionnels des médias ; les défenseurs des droits de l'homme et les militants de la société civile ; les professionnels de la santé ; les travailleurs humanitaires ; les femmes engagées dans la sphère publique ; les personnes de diverses orientations sexuelles et/ou identités de genre (réelles ou supposées) ; et les membres de tribus/familles ou personnes perçues comme soutenant l'ancien régime de Kadhafi¹⁹³. Ces personnes, de même que des personnes présentant d'autres profils, peuvent avoir besoin d'une protection internationale en tant que réfugié conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, en raison d'opinions politiques réelles ou supposées, ou autre raison liée aux motifs de la Convention. Les demandes doivent être examinées de façon individuelle, en prenant bien en compte les circonstances propres à chaque cas. De plus, le HCR considère que les personnes fuyant la Libye peuvent avoir besoin d'une protection internationale en tant que réfugié au sens de l'Article 1(2) de la Convention de l'OUA de 1969. Dans les pays d'asile n'appartenant pas à l'Union Africaine, les personnes ne pouvant être reconnues réfugiées au sens de la Convention de 1951, peuvent toutefois, dans certaines circonstances, bénéficier de formes complémentaires de protection¹⁹⁴.

¹⁸⁹ “Six years after the crisis erupted, assessments show that only 64 per cent of the affected population have access to adequate drinking water sources. The frequent electricity cuts [...] continue to affect water and sanitation facilities, and lack of maintenance and spare parts are the main drivers for inadequate access to water and sanitation services” (Six ans après le début du conflit, les estimations montrent que seule 64% de la population touchée a accès à des sources d'eau potable correctes. Les coupures d'électricité fréquentes (...) continuent d'affecter les infrastructures d'eau et d'assainissement, et le manque d'entretien et de pièces de rechange est la principale cause de l'insuffisance de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement) ; BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 45. Voir aussi pp. 5, 8, 14 et 15 du même rapport. Voir aussi CICR, *Libye : pénuries dans les hôpitaux et effondrement de l'infrastructure publique*, 24 août 2017, <https://www.icrc.org/fr/document/libye-penuries-dans-les-hopitaux-et-effondrement-de-linfrastructure-publique>.

¹⁹⁰ BCAH, *Libya HNO 2018*, 1^{er} mars 2018, <http://www.refworld.org/docid/5b6429ad4.html>, p. 45.

¹⁹¹ Ibid., pp. 17, 45. Voir aussi Reuters, *Rolling Summer Blackouts Weigh on Libya's Struggling Traders*, 17 août 2018, <https://reut.rs/2wbeLGq> ; Al Jazeera, *Power Outages Short-Circuit Libya's Economy*, 11 août 2018, <https://bit.ly/2PlsJh0> ; REACH, *Libya: 2017 Multi-Sector Needs Assessment*, septembre 2017, <https://bit.ly/2Klh2Vm>, p. 2.

¹⁹² Les cadres réglementaires applicables incluent la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967 ; la Directive « Qualification » de l'Union Européenne [Directive 2011/95/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection (refonte)], 13 décembre 2011, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32011L0095&from=EN> ; ou d'autres cadres réglementaires régionaux applicables, y compris la Convention de l'OUA de 1969 et la Déclaration de Carthage [Déclaration de Carthage sur les réfugiés, Colloque sur la protection internationale des réfugiés en Amérique centrale, au Mexique et au Panama, 22 novembre 1984, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opensslpdf.pdf?reldoc=y&docid=50cee5b22>].

¹⁹³ Voir plus haut « Violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire ».

¹⁹⁴ Dans le contexte des obligations en matière de droits humains, ou de cadres réglementaires régionaux applicables, comme la Directive « Qualification » 2011/95/UE de l'Union européenne.

36. Lorsque des éléments déclencheurs de l'application des clauses d'exclusion prévues à l'Article 1F de la Convention de 1951¹⁹⁵ sont identifiés, il sera nécessaire d'examiner attentivement toute question de responsabilité individuelle dans des crimes pouvant entraîner une exclusion de la protection internationale en tant que réfugié. De plus, afin de préserver le caractère civil de l'asile, les États devront attentivement surveiller les arrivées, afin d'identifier les éléments armés et les séparer de la population réfugiée civile¹⁹⁶.

Position du HCR sur les retours

37. Le HCR salue toute mesure prise par les États pour suspendre les retours forcés de ressortissants ou de résidents habituels en Libye, y compris de ceux dont la demande d'asile a été rejetée. Le HCR appelle instamment tous les pays à suspendre les retours forcés vers la Libye jusqu'à ce que la situation sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme s'y soit significativement améliorée. Compte tenu de l'instabilité de la situation, de la fragmentation du pouvoir par les autorités et de la pléthore de groupes armés, le HCR considère que les conditions d'asile interne ne sont pas réunies.¹⁹⁷ La suspension des retours forcés des ressortissants libyens et des résidents habituels en Libye est un minimum, mais elle ne devrait pas se substituer à la protection internationale en tant que réfugié qui doit être accordée aux personnes répondant aux critères de reconnaissance du statut de réfugié prévus par la Convention de 1951 et la Convention de l'OUA de 1969. Cette position restera valide jusqu'à ce que la situation en matière de sécurité et de droits de l'homme en Libye se soit suffisamment améliorée pour permettre des retours dans des conditions de sécurité et de dignité.

Besoins de protection internationale des ressortissants de pays tiers quittant la Libye ou la traversant

38. Les ressortissants de pays tiers qui ont été contraints de quitter la Libye, y compris par la mer, dont certains ont été reconnus réfugiés ou enregistrés en tant que demandeurs d'asile en Libye par le HCR, ou des personnes transitant par la Libye et qui ont été enregistrées ou reconnues en tant que réfugiés dans d'autres pays où elles résidaient avant d'atteindre la Libye (par le HCR ou en vertu de procédures d'asile nationales), ainsi que toute personne ayant besoin d'une protection internationale.

39. La situation dans laquelle un État exerce une autorité sur des personnes à la suite d'une interception ou d'un sauvetage en mer exige le respect du principe de non-refoulement. Le HCR appelle les États à s'abstenir de refouler vers la Libye tout ressortissant de pays tiers intercepté ou sauvé en mer et à s'assurer que ceux qui ont besoin d'une protection internationale peuvent avoir accès à des procédures d'asile justes et efficaces après leur débarquement¹⁹⁸.

¹⁹⁵ HCR, *Principes directeurs sur la protection internationale : Application des clauses d'exclusion : article 1F de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés*, 4 septembre 2003, CR/GIP/03/05, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=49620d2c2>.

¹⁹⁶ Voir HCR, *Principes directeurs opérationnels sur le maintien du caractère civil et humanitaire de l'asile*, septembre 2006, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=47c4452b2>.

¹⁹⁷ C'est à la personne chargée de l'examen de la demande qu'il incombe de prouver que l'hypothèse de la réinstallation est pertinente en l'espèce. Si cette hypothèse est jugée pertinente, c'est à cette même personne chargée de l'examen de la demande qu'il revient d'identifier une zone possible de réinstallation interne et d'apporter la preuve que cette solution constitue une possibilité raisonnable pour l'intéressé/ée. Voir HCR, *Principes directeurs sur la protection internationale : « La possibilité de fuite ou de réinstallation interne » dans le cadre de l'application de l'Article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*, HCR/GIP/03/04, 23 juillet 2003, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4714a7ea2>, et paras 33-35. Pour qu'une possibilité de fuite ou de réinstallation interne (*Internal Flight Alternative/Internal Relocation Alternative*, IFA/IRA) soit pertinente, la zone de réinstallation proposée doit être accessible de manière pratique, sûre et légale. De plus, lorsque le requérant peut légitimement craindre des persécutions de la part d'un État ou de ses représentants, il y a une présomption qu'une proposition d'IFA/IRA ne soit pas « pertinente » si elle concerne des zones sous contrôle de cet État. Si le requérant redoute des persécutions de la part d'un acteur non-étatique, la possibilité de suivre le requérant dans la zone proposée et la possibilité pour l'État de fournir une protection doit être envisagée, voir paras 9-21. Le HCR considère qu'une analyse similaire s'applique si la faisabilité de l'IFA est envisagée dans le contexte de la détermination d'une éligibilité à la protection subsidiaire.

¹⁹⁸ Voir la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui autorise les États membres à inspecter les embarcations en haute mer au large des côtes libyennes si elles sont suspectées de servir à un trafic de migrants ou d'êtres humains depuis la Libye, et à saisir les embarcations dont il est confirmé qu'elles sont utilisées à ces fins. La résolution reconnaît que « parmi ces migrants il pourrait y avoir des personnes qui correspondent à la définition d'un réfugié selon la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967 » et presse les États à respecter les droits des migrants et « à se conformer à leurs obligations selon le droit international, y compris le droit international relatif aux droits humains et le droit international relatif aux réfugiés, comme applicable » ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 2240 (2015) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7531e séance, le 9 octobre 2015*, 9 octobre 2015, S/RES/2240 (2015), [http://undocs.org/fr/S/RES/2240\(2015\)](http://undocs.org/fr/S/RES/2240(2015)). Voir aussi HCR, *UNHCR Intervention Before the European Court of Human Rights in the Case of Hirsi and Others v. Italy (Intervention du HCR devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans le cas de Hirsi et Autres c. Italie)*, mars 2010, Application No. 27765/09, <http://www.refworld.org/docid/4b97778d2.html>.

40. À leur arrivée dans un pays d'asile, les ressortissants de pays tiers recherchant une protection internationale, ou indiquant d'une autre manière qu'ils pourraient avoir besoin d'une telle protection, devraient être dirigés vers les procédures d'asile nationales, afin que leur demande de protection internationale en tant que réfugiés puisse être examinée¹⁹⁹.

Qualification de la Libye en tant que pays tiers sûr

41. Le HCR ne considère pas qu'il soit approprié que les États qualifient la Libye de « pays tiers sûr », ou la désignent en pratique comme tel. La qualification d'un pays en tant que « pays tiers sûr » peut avoir comme conséquence qu'une demande de protection internationale ne soit pas prise en compte sur le fond, mais déclarée non recevable, ou bien qu'elle soit traitée selon une procédure accélérée présentant des garanties procédurales réduites. Même avant les troubles et l'insécurité actuels, le HCR estimait que la Libye ne devait pas être considérée comme un pays tiers sûr, compte tenu de l'absence d'un système d'asile performant, des difficultés et abus largement documentés auxquels les demandeurs d'asile et réfugiés sont en butte dans ce pays, de l'absence de protection contre de tels abus et du manque de solutions durables²⁰⁰. Le HCR appelle les États à ne pas traiter les demandes de protection internationale de ressortissants de pays tiers selon une procédure accélérée ni à les déclarer irrecevables, simplement au motif qu'ils auraient préalablement résidé en Libye ou qu'ils y auraient transité.

Qualification de la Libye en tant que lieu de débarquement sûr après un sauvetage en mer

42. Dans le contexte des sauvetages en mer et conformément au droit maritime international, le débarquement doit se dérouler de manière prévisible, dans un lieu sûr et dans des conditions qui respectent les droits de l'homme de ceux qui sont sauvés, y compris le respect du principe de non-refoulement²⁰¹. Lorsque des demandeurs d'asile, réfugiés et migrants sont sauvés en mer, y compris par des navires militaires ou commerciaux, « le besoin d'éviter le débarquement dans des territoires où [leurs] vies et libertés (...) peuvent être menacées » est pertinent pour déterminer ce qui constitue un endroit sûr²⁰². Compte tenu de la situation sécuritaire instable d'une manière générale, et plus spécifiquement des risques de protection qui concernent les ressortissants de pays tiers (notamment la détention dans des conditions insalubres, et les comptes rendus d'abus graves commis contre les demandeurs d'asile, réfugiés et migrants)²⁰³, le HCR ne considère pas que la Libye remplisse les critères lui permettant d'être qualifiée de lieu de débarquement sûr après un sauvetage en mer²⁰⁴. La proposition de mise en place d'un Centre de transit et de départ comme alternative à la détention ne change pas la position du HCR sur le fait que la Libye ne peut pas être qualifiée de lieu de débarquement sûr, ce à quoi il convient d'ajouter aussi que toutes les personnes transitant par ce centre devraient être évacuées de Libye pour des raisons de protection, bien que cette option ne soit pas possible pour tous.

¹⁹⁹ Les personnes qui se dirigent vers la mer Méditerranée et qui la traversent ont différents statuts migratoires, la majorité d'entre eux ne remplissant pas les conditions pour obtenir le statut de réfugié ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire. Cependant, selon EUROSTAT, environ 30 % de ceux qui sont arrivés sur les côtes européennes avaient besoin d'une protection internationale. De plus, certains d'entre eux ont dû faire face à de terribles difficultés et ont été victimes d'abus de la part de trafiquants sans scrupules au cours de leur périple ; HCR/OIM, *Proposal for a Regional Cooperative Arrangement Ensuring Predictable Disembarkation and Subsequent Processing of Persons Rescued-at-Sea*, 27 juin 2018, <https://bit.ly/2Oi1UJX>, p. 1.

²⁰⁰ HCR, *UNHCR Intervention before the European Court of Human Rights in the Case of Hirsi and Others v. Italy (Intervention du HCR devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans le cas de Hirsi et Autres c. Italie)*, mars 2010, demande n° 27765/09, <http://www.refworld.org/docid/4b97778d2.html>. Voir aussi plus haut « Situation des ressortissants de pays tiers (y compris les demandeurs d'asile, réfugiés et migrants) ».

²⁰¹ HCR/OIM, *Proposal for a Regional Cooperative Arrangement Ensuring Predictable Disembarkation and Subsequent Processing of Persons Rescued-at-Sea*, 27 juin 2018, <https://bit.ly/2Oi1UJX>, p. 2 ; Organisation Maritime Internationale (OMI), *Resolution MSC.155(78), Adoption of Amendments to the International Convention on Maritime Search and Rescue, 1979*, 20 mai 2004, Annexe 5, <http://www.refworld.org/docid/432acad44.html> ; OMI, *Resolution MSC.167(78), Guidelines on the Treatment of Persons Rescued At Sea*, 20 mai 2004, <http://www.refworld.org/docid/432acb464.html> ; OMI, *Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes*, 27 avril 1979, 1403 UNTS, Annexe, para. 1.3.2, [http://www.imo.org/fr/about/conventions/listofconventions/pages/international-convention-on-maritime-search-and-rescue-\(sar\).aspx](http://www.imo.org/fr/about/conventions/listofconventions/pages/international-convention-on-maritime-search-and-rescue-(sar).aspx).

²⁰² IMO, *Resolution MSC.167(78), Guidelines on the Treatment of Persons Rescued at Sea*, 20 mai 2004, para. 6.17, <http://www.refworld.org/docid/432acb464.html>. Voir aussi HCR, *Baisse des arrivées et taux accru de mortalité en Méditerranée : Le HCR appelle à intensifier les opérations de recherche et sauvetage en mer*, 6 juillet 2018, <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2018/7/5b3f8059a/baisse-arrivees-taux-accru-mortalite-mediterranee-hcr-appelle-intensifier.html>.

²⁰³ Voir plus haut paras 19 et 21.

²⁰⁴ Les obligations en matière de non-refoulement s'appliquent aussi aux ressortissants libyens et aux personnes ayant déjà résidé habituellement en Libye interceptés/sauvés en mer.

Mise à jour et réexamen

43. La position du HCR sera revue et actualisée au fur et à mesure de l'évolution de la situation.